

ASSOCIATION
DES AMIS
DE L'UNIVERSITÉ
DE LIÈGE

10^{ME} ANNÉE
Janvier-Avril 1938

RÉDACTION

M. PAUL HARSIN, 70, rue de JOIE, 70, LIÈGE

BULLETIN



TRIMESTRIEL



1938

H. VAILLANT-CARMANNE S. A., IMP. DE L'ACADÉMIE
4, PLACE SAINT-MICHEL, 4, LIÈGE

SOCIÉTÉ BELGE DE L'AZOTE ET DES PRODUITS CHIMIQUES DU MARLY

Société Anonyme au capital de 211.050.000 de francs.

Siège social : RENORY-OUGRÉE (Belgique)

Téléphone :

Liège 328.80 et 308.90

Adresse télégr. :

Azote-Ougrée

Fabrication d'Ammoniaque Synthétique suivant les procédés G. Claude

Ammoniaque anhydre.
Solutions ammoniacales de 18 à 30° Baumé.
Sulfate d'ammoniaque, 20/21 % d'Azote.
Nitrate d'ammoniaque agricole S. B. A.
15,5 % d'Azote.
Nitrate de soude.
Engrais azotés et composés ammoniacaux
et nitriques.
Phosphate bicalcique.
Acides nitriques de toutes concentrations.
Nitrate d'ammoniaque pur pour explosifs.
Alcool méthylique (Méthanol) et dérivés.

Alcool éthylique et dérivés : Alcool absolu
et alcool extra-fin.
Acétone.
Solvants.
Ether sulfurique.
Hexaméthylène tétramine pharmaceutique et
technique.
Formol 30-40 %.
Trioxyméthylène.
Résines synthétiques et vernis spéciaux.
Produits agricoles insecticides, fongicides
et herbicides.

Pour tous renseignements s'adresser sans engagement, au

Service Commercial de la Société Belge de l'Azote à Renory-Ougrée

Adresse télégr. : Azote-Ougrée

Téléphones : Liège 328.80 et 308.90

L'adhésion aux Amis de l'Université de Liège peut
se faire par simple virement au compte de chèques
postaux de l'Association des Amis de l'Université
(136, Boulevard de la Sauvenière, Liège), n° 150713.

Membres protecteurs 1000 francs

Membres effectifs 100 francs

Membres adhérents 20 francs

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Editorial

M. Emile Witmeur nous rapporte d'un récent voyage en Grèce des impressions variées qui rapprochent nos souvenirs de l'antique Hellade des témoignages de vitalité qui se sont affirmés chez le peuple grec au cours des dernières années.

M. James L. Brierty, professeur à l'Université d'Oxford, est venu faire à Liège une remarquable conférence sur L'Avenir du droit international. Grâce au concours de M. Dehousse, nous reproduisons ici son texte.

La Revue Universelle des Mines ayant fait au Centenaire de notre Faculté Technique un écho aussi large que brillant, nous nous bornerons à rappeler les cérémonies de l'inauguration des Instituts du Val Benoît en renvoyant le lecteur à la somptueuse publication spéciale qui vient de sortir de presse.

Le compte rendu de l'assemblée générale du 28 mars (rapports du Secrétaire et du Trésorier), la liste des mémoires de licence et des thèses de doctorat de nos Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences, la chronique habituelle achèvent le fascicule.

LA RÉDACTION.

Impressions de Grèce

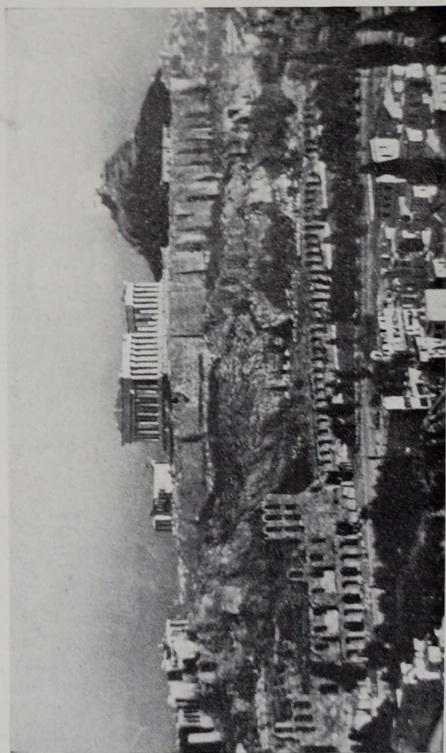
(août - septembre 1937)

Nous voilà rentré dans l'atmosphère de grisaille du pays de Liège, après avoir participé durant tout le mois d'août au Cours d'Expansion Economique organisé en Grèce par la Société Internationale d'Enseignement commercial (S.I. E.C.) (1). Reportons-nous par la pensée au temps proche encore, mais en apparence si lointain déjà, où, pendant plusieurs semaines inoubliables nous avons eu le privilège de fouler le sol grec et de voguer sans souci sur les golfes et les mers qui baignent l'Hellade. Sous l'effet du contraste,

(1) La S.I.E.C. est présidée par le grand industriel tchécoslovaque J. A. Bat'a, le fabricant de chaussures bien connu de Zlín. Le vice-président, M. le Dr. J. Z. Schneider, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes de Prague, avait préparé minutieusement avec le concours dévoué du Comité national grec, le voyage d'information à travers une grande partie de la Grèce. Le Comité grec était présidé par l'Inspecteur général de l'enseignement Dr. C. Papazachariou; le Dr. C. Lambiris, directeur de l'Ecole de Commerce, remplissait les fonctions de vice-président et Madame C. Georgiadès, licenciée ès lettres, celles de secrétaire général. Elle a été la véritable cheville ouvrière de l'entreprise.

Le Cours, qui était le XIX^e organisé par la S.I.E.C., groupait 50 membres venus des pays suivants : Allemagne, Belgique, Danemark, Egypte, Hongrie, Grèce, Pologne, Suisse, Tchécoslovaquie. Une semaine fut consacrée à Athènes, puis le Cours fut transporté par les moyens les plus adéquats à Callithéa, au Pirée, à Loutraki, Corinthe, Marathon, Kifissia, Eleusis, Daphni, Lixouri, Argostoli, Corfou, Catacolo, Olympie, Pyrgos, Patras, Itéa, Delphes, Volos, Portaria, Salonique, Edessa. Des comités locaux comprenant les personnalités les plus marquantes de l'administration, de l'enseignement et du monde des affaires avaient été constitués dans chaque ville pour recevoir avec éclat les participants du Cours.

M. le Ministre de l'Instruction Publique avait assisté à l'ouverture solennelle du Cours, à l'Académie d'Athènes, et souhaité la bienvenue aux étrangers.



Vue générale de l'Acropole d'Athènes.

ce retour en arrière ravivera et précisera le sentiment d'enrichissement que le séjour en Grèce a progressivement imposé à notre conscience.

La révélation directe du paysage grec, où la gloire naturelle s'accorde à la gloire historique et légendaire, nous a impressionné bien plus vivement que n'importe quelle description. Si elle a pu atteindre un tel degré d'intensité, c'est sans doute parce que le monde s'offrant ainsi à nous dans sa matérialité sensible avait constitué le support et le cadre et comme le socle géographique de la Grèce antique à laquelle nous sommes redevables — fût-ce aussi par l'intermédiaire de Rome — de notre formation humaniste. Et puis, comme dit Montesquieu, ne jugeons-nous pas toujours des choses par un retour secret que nous faisons sur nous-mêmes ? Dans ce paysage qui avait vu s'épanouir, plusieurs siècles avant notre ère, une civilisation d'un éclat sans pareil, la trace laissée par l'homme d'alors, loin d'avoir disparu sous un nivellement implacable, ressortait avec une ténacité triomphante et nous pouvions la retrouver et la suivre sans effort. Est-ce parce que nous avons pris un contact prolongé avec le patrimoine de pensée et d'art transmis à la postérité par les écrivains ? N'avions-nous pas, en effet, reçu de cet héritage une intuition subjective du monde antique dont il était l'image ? Mais à présent, ce n'était plus sous les espèces du Verbe et transformée par l'imagination que la Grèce ancienne nous apparaissait. Elle surgissait là subitement devant nous, tantôt au milieu de magnifiques panoramas, tantôt sous la forme de ruines ou de débris d'architecture souvent indissolublement unis à la terre, au point de faire corps avec elle, au même titre qu'un pic ou un promontoire ; tantôt morcelée dans des musées et livrée à la curiosité de nos regards avides. Ici, un ensemble impressionnant, tel le Parthénon couronnant l'Acropole, « ce magnifique piédestal taillé par les dieux mêmes pour y asseoir leurs autels » ; là des fragments



Sur l'Acropole : L'Erechthéion et les Propylées.

couchés épars sur le sol brûlant ou rassemblés en collections disposées scientifiquement dans des sanctuaires d'art : tous ces vestiges éloquents, chargés d'inoubliable histoire,

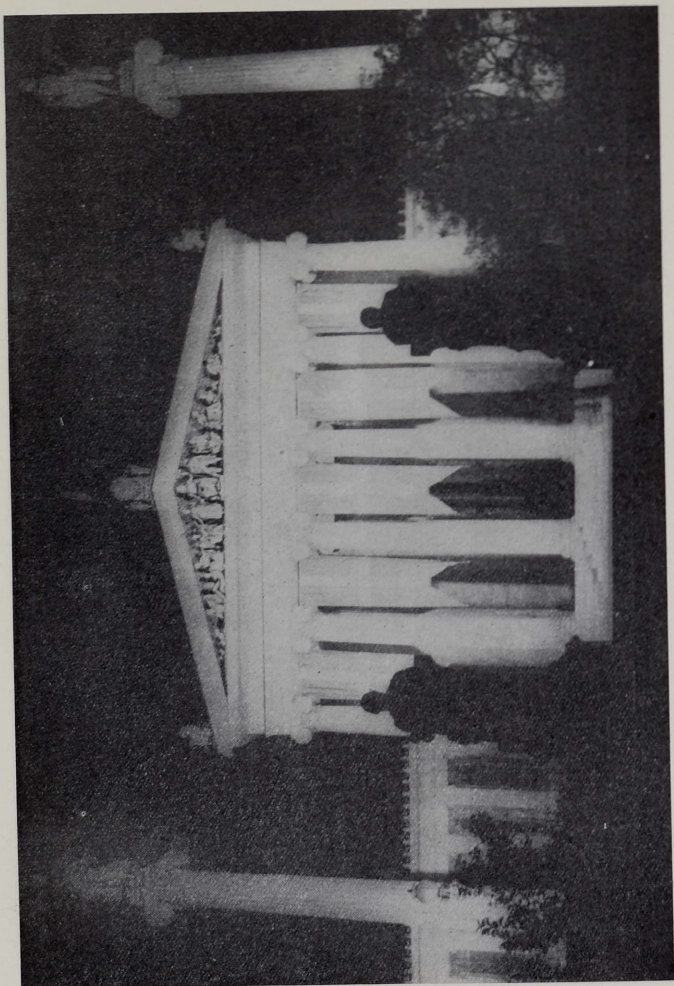


L'aurige (Musée de Delphes).

contribuaient quels qu'ils fussent, à ressusciter peu à peu en nous, sous l'effet d'une lente et sourde incantation, les accords profonds de la vie d'autrefois. Parmi les fûts brisés,

au pied des colonnades émouvantes de grandeur, devant les stèles funéraires, les reliefs votifs ou la frise exaltante des Panathénées; dans les temples mutilés, le long des restes de murs d'enceinte ou sur les gradins des théâtres, l'homme de jadis, au cœur pourtant si semblable au nôtre, se réaffirmait comme s'il était encore présent et debout. A côté des dieux, des déesses et de leurs servants, l'architecte et le sculpteur, le peintre et l'orfèvre, l'athlète et l'aurige, le laboureur et le soldat, l'artisan et l'esclave, l'enfant et le vieillard, peu importe, tous recouvraient à nouveau, à nos yeux, leur forme et leurs attitudes sensibles de même que le philosophe et le poète, le magistrat, le conducteur de peuples et le législateur. Le marin aussi reprenait sa vraie place dans une société où l'expansion coloniale et les transactions commerciales, parce qu'elles stimulaient les instincts d'initiative, d'indépendance et de subtilité, avaient joué — on ne doit pas l'oublier — un rôle capital comme créatrices de richesses, d'art et de civilisation. Toutes ces figures concouraient ainsi à évoquer la vie publique et privée que nous avions entrevue jadis au cours de notre étude de la Grèce antique : tandis que nous remontions le cours du temps, l'image s'aérait et se concrétisait grâce à cette nature immuable et à ce milieu grandiose que, pour la première fois, il nous était donné de contempler réellement.

C'est qu'en effet, bravant presque avec indifférence l'usure des siècles, les tremblements de terre et les bouleversements tumultueux des invasions, des mêlées et des catastrophes humaines, ces assises, amples et majestueuses, continuaient, dans leur ambiance toujours semblable, leur existence inchangée. La mer, aux rythmes éternels, qui caresse sans se lasser les rives dentelées des baies et des golfes; les parties solides du paysage : plaines opulentes ou arides, montagnes calcinées ou couvertes de frondaisons accueillantes et même de glaciers, tels le Penthélisque, le Parnasse, le Pélion, l'Ossa



Illumination à Athènes. L'Académie, où furent prononcés les discours à l'ouverture du Cours

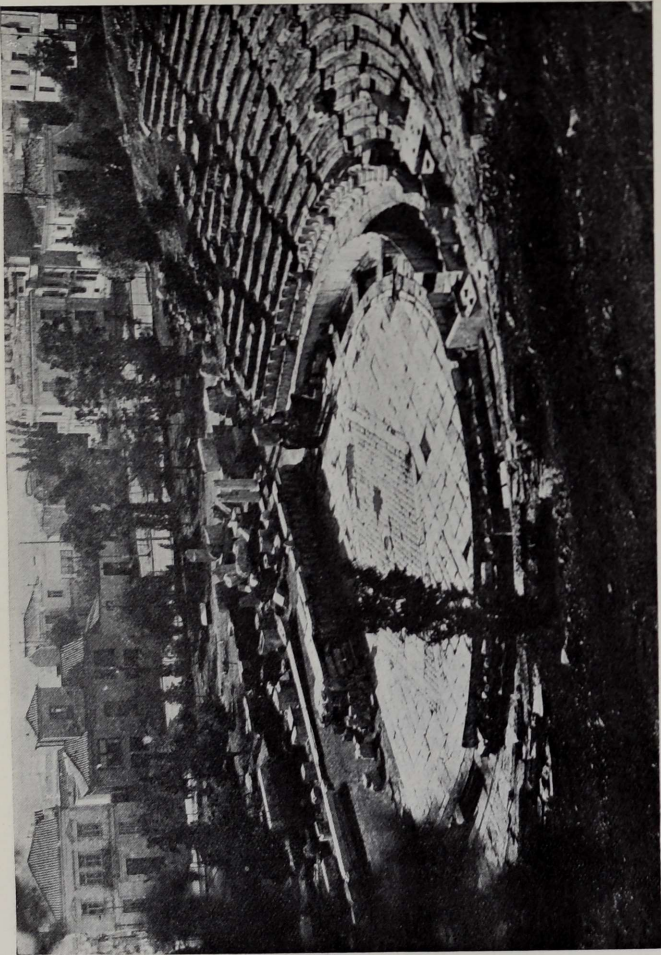
ou l'Olympe; les îles émergeant des flots et profilant sur l'azur des contours harmonieusement romantiques, les sources murmurantes comme celle de Castalie, les gorges ombrues, les forêts de pins et les champs d'oliviers, les chemins d'une beauté sévère et aux escarpements dramatiques que l'on admire par exemple sur les routes d'Itéa à Delphes ou de Volo à Portaria, toutes ces assises et tant d'autres pareilles,



Paysage de Delphes

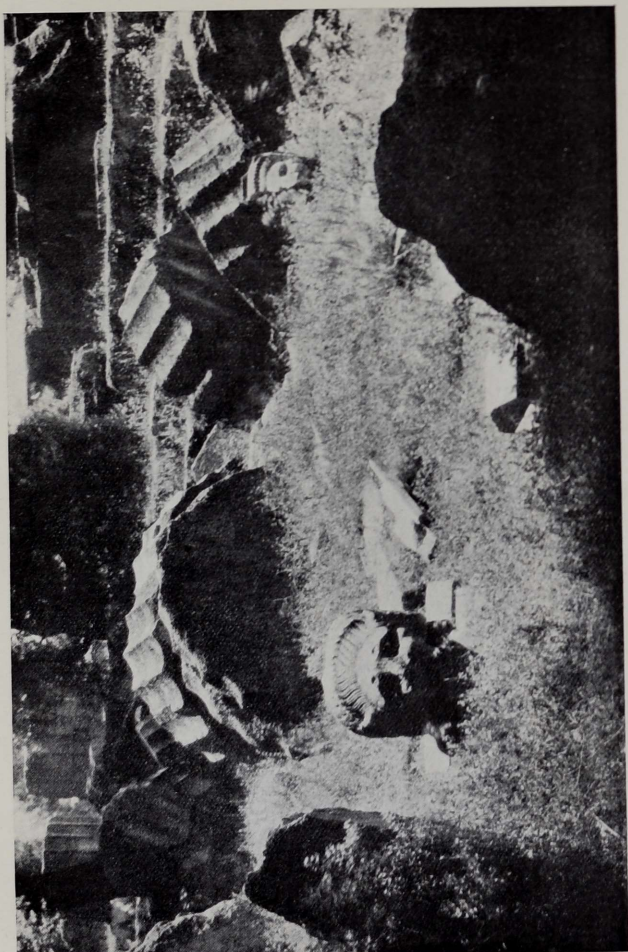
demeuraient là depuis les origines les plus lointaines, témoins impassibles et fidèles de la destinée inconstante réservée aux générations qui s'enchaînent pour conduire l'univers jusqu'à la fin des temps.

Et la lumière, cette lumière qui nous avait tant frappé dès notre arrivée en Grèce, elle conservait, elle aussi, toutes



Le Théâtre de Dionysos à Athènes.

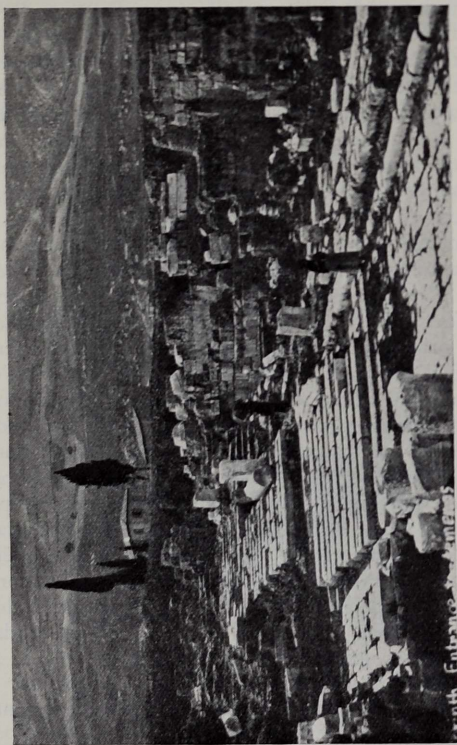
ses qualités premières. D'une transparence que nous n'avions pas soupçonnée, même après avoir vu l'Italie et la Provence, elle se révélait éclatante et douce à la fois dans les matins nourris de rosée, implacable quand les midis embrasent et dessèchent, puis, à la tombée du jour, empourprant de rêve et de féeriques reflets les soirs crépusculaires. Cette lumière qui avait atténué l'éclat des marbres d'une chaude patine dorée, elle nous mettait plus encore que les autres éléments, directement en contact avec le monde grec dont s'était nourrie notre pensée. N'était-ce pas la même lumière dont « le feu clair remplit les espaces limpides » qui, avec la même inépuisable prodigalité, avait baigné, inondé, vivifié l'Hellade, aussi bien aux âges qui ont précédé Homère, qu'à l'époque de Périclès ? Aussi bien aux temps des dominations macédonienne, romaine, byzantine ou vénitienne que pendant la période de la servitude ottomane ou sous l'ère de l'Indépendance ? Comme par magie, elle rapprochait de notre cœur, dans leur vérité substantielle et vivante, les sites du Parthénon, de Corinthe, de Delphes et d'Olympie, prédestinés à la grandeur par décret de la Nature. Les teintes délicieusement nuancées que, d'après l'heure du jour, nous distinguons dans leur infinie variété, n'avaient sans doute pas changé non plus. Les clartés vives et les ombres profondes qui donnaient du relief aux ruines et sculptaient le paysage dans son ensemble, conservaient leur essence immuable et enlevaient de devant nos yeux le rideau du temps pour nous laisser voir ce que des yeux clos depuis des millénaires avaient vu comme nous. Quoi d'étonnant dès lors, si les figures d'Eschyle et de Sophocle nous sont apparues sur la scène du théâtre de Dionysos, à Athènes, et si nous avons accepté avec complaisance les affirmations du guide qui, sur la colline fameuse, nous montrait l'endroit d'où Xerxès, à Salamine, avait assisté avec effroi au désastre de sa flotte. C'est la lumière en effet qui, par son intangibilité et sa per-



Paysage de ruines à Olympie.

manence, contribuait, peut-être plus que la terre et que la mer et en même temps qu'elles, à rendre actuels et vraisemblables de tels prodiges de transposition et de recul dans le temps.

Ah, bien souvent, subissant le charme de ces sortilèges, nous aurions voulu errer seul, à l'aventure, afin de pouvoir prolonger à l'aise ces troublants tête-à-tête, pour écouter les Muses, filles de Mémoire, et percevoir à nouveau l'écho des passions collectives et individuelles qui ont successivement uni au moment du péril, puis divisé et meurtri les populations helléniques et même un jour dressé les uns contre les autres, avec l'appui de l'étranger, Doriens et Attiques ! L'histoire grecque, et notamment celle des cités du V^e siècle, n'est-elle pas en raccourci une préfiguration de l'histoire moderne ? Par delà toutes ces fluctuations, ces déchirements et ces révolutions, les réalisations de la beauté arrivées, fût-ce mutilées, jusqu'à nous, se présentaient ainsi comme autant de rappels et autant de points de repère. Que de fois l'itinéraire, que nous suivions dans sa rigidité inflexible mais nécessaire, est venu brusquement interrompre ces confrontations avec le passé et dissiper l'envoûtement inhérent aux enchantements du souvenir ! Le fil heureusement se renouait bientôt spontanément, car le paysage grec, surtout dans la solitude et le silence qui rendent l'objet plus frappant et l'admiration plus vive, prête à la rêverie historique et cosmique le plus admirable support qui se puisse imaginer. Il va de soi que les réflexions qui se sont présentées à notre esprit, des milliers de voyageurs avant nous les ont senti naître en eux et, sans doute, avec plus d'acuité et de profondeur encore. Il serait donc superflu de redire à notre tour que, devant des spectacles d'une telle grandeur permanente, le concept de la relativité et la sensation de la précarité des choses passagères s'affirment à un haut degré. Ce n'est pas seulement le « Vanitas vanitatum et omnia vanitas » de l'Ecclésiaste, mais aussi et surtout



Ruines à Corinthe.

le « roseau pensant » de Pascal qui remontent à la mémoire. Quoi qu'il en soit, notre voyage à travers l'Hellade aux vastes horizons, nous a rappelé, comme nous l'avaient prouvé l'Iliade et l'Odyssée, que la vie des anciens Grecs était toute pénétrée de religion. Dans ces paysages dépouillés, empreints d'anéantissement, où l'accidentel a disparu, il apparaît plus manifestement que le sens religieux est inhérent à la nature même de l'homme. Désirant combler l'abîme qui s'impose entre ses limitations et ses aspirations, il veut s'unir à une ou plusieurs puissances surhumaines, se soumettre à elles, et trouver en dernière analyse un objet qui permette de donner libre cours aux mouvements intérieurs conduisant aux sacrifices et à l'adoration. Ainsi le sens du divin n'est pas seulement à l'origine du théâtre, comme l'enseigne l'histoire des littératures, il constitue une des sources primordiales d'inspiration de l'art en général. Les chefs-d'œuvre de sculpture, d'architecture et d'ornementation dont nous admirions les restes plus ou moins intacts en Attique et dans le Péloponnèse, avaient été conçus et réalisés en hommage aux forces surnaturelles et non pas en premier lieu pour répondre à l'appel impérieux du besoin de création esthétique ou pour satisfaire l'appétit de plaisir d'un public avide de spectacles et de jeux. Les grandes compétitions sportives elles-mêmes étaient du reste célébrées en l'honneur des dieux auxquels on consacrait le triomphe de la beauté et de la force humaines. Toute cette éclosion artistique procédait aussi, il est vrai, d'une autre tendance, fondamentale également et universelle, à savoir : le désir de faire échec à la toute-puissance du Temps qui jette inexorablement le voile de l'oubli sur les événements et sur les hommes.

Amour, c'est-à-dire désir d'union, reconnaissance, crainte ou intérêt à l'égard de la Divinité, d'une part, volonté de ne pas laisser rentrer dans le néant le souvenir des êtres

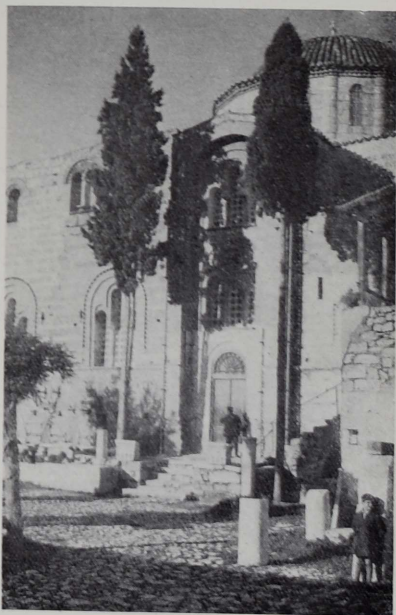
chers disparus et des faits qui ont le plus ébranlé les âmes, d'autre part, voilà les plus féconds des levains qui aient arraché à la matière brute les merveilles dont le génie hellénique a donné tant d'exemples. Il faut y ajouter, dira-t-on, un autre besoin moins pur, notamment le désir d'affirmation de la prééminence ou de la victoire. Nous le concédons volontiers.



La Cariatide du Musée d'Eleusis.

Quant à l'efflorescence et à l'épanouissement de l'art à un tel degré, c'est le « Miracle Grec ». Depuis Renan, le mot est devenu banal à force d'être répété. Pour nous, le voyage en Grèce nous a rendu plus immédiate et plus péremptoire la vérité que dans cette ambiance lumineuse

enveloppant îles et presqu'îles aux lignes épurées, avec comme arrière-plan des espaces immenses aux horizons admirables, les héritiers et bénéficiaires de conjonctures préhistoriques et indo-européennes extrêmement heureuses

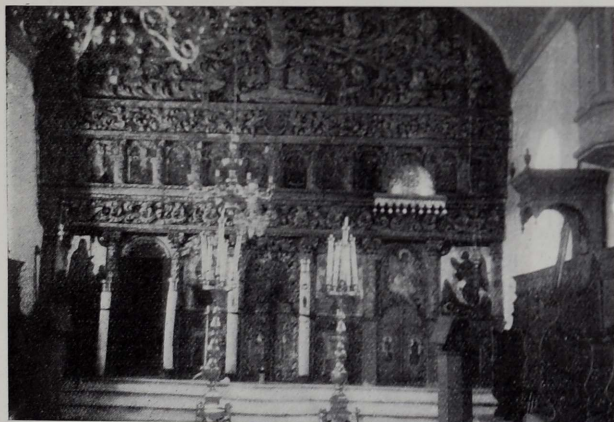


Monastère de Daphni (Environ d'Athènes).

étaient prédestinés à recevoir en don des âmes d'artistes. Ils devaient fatalement produire, à l'heure élue, pour la joie d'un peuple où le luxe était avant tout public et appar-

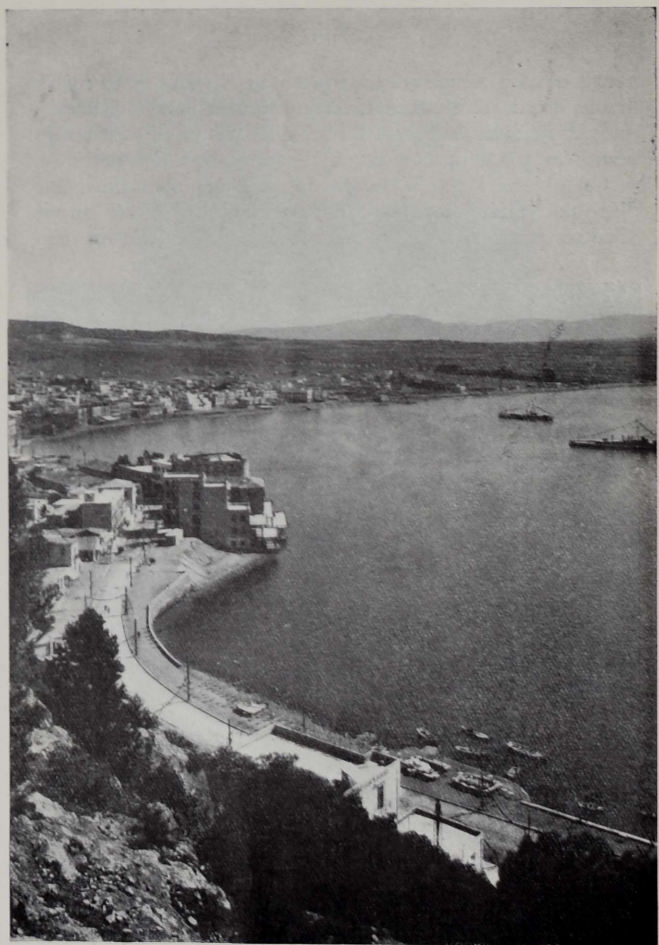
tenait à la cité entière, les œuvres de puissance et en même temps d'ordre et de mesure, en un mot de beauté classique, qui, imprégnées de pensée universelle, se sont de tout temps imposées par leur perfection à l'admiration des hommes.

On objectera que le temps des miracles n'est plus, que l'époque d'héroïsme des guerres médiques a été suivie d'autres peu glorieuses et que le siècle de Périclès est défi-



Eglise de St Gérassimos à Argostoli (Céphalonie).

nitivement aboli. Qu'une période aussi éminemment brillante n'ait pas duré, c'est, répondrons-nous, une nécessité du destin. Nulle part, le sublime n'est continu. Nous ajouterons que le fétichisme de l'antiquité est une superstition aussi vaine que les autres. « Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon père » — « In domo patris mei, mansiones multae sunt », dit l'Évangéliste, et les merveilles byzantines



Les villes d'eau de la Grèce : *Loutraki*.

de Daphni et de Salonique, par exemple, n'ont pas manqué, elles aussi, de nous émouvoir. Il serait au surplus profondément injuste de songer uniquement et toujours au prestigieux passé.

L'on manquerait à la plus élémentaire équité si l'on considérait la Grèce moderne comme une nation en décadence. Loin de nous, certes, la prétention ou la légèreté de vouloir donner ici un compte rendu de la situation présente et force nous est de nous limiter à quelques remarques toutes subjectives. Ayant eu l'occasion d'observer le peuple des villes et des campagnes, il nous a semblé percevoir — est-ce une simple illusion ? — la pérennité des qualités foncières tant vantées de la race : esprit de collectivité uni à un individualisme farouche, vivacité de l'intelligence, mobilité des sensations, rapidité des mouvements, aptitude innée à éprouver intensément des impressions particulières sans perdre l'image de l'ensemble et enfin ténacité indomptable, surtout chez le colon, le paysan et le commerçant.

Cette continuité a rendu possible, sans aucun doute, le rebondissement extraordinaire dont la résultante actuelle montre de multiples exemples significatifs. Ne l'oublions pas : de longues guerres, aussi épuisantes que cruelles, avaient, pendant le premier quart du XX^e siècle, aggravé l'appauvrissement du pays. Des désastres terribles comme celui d'Asie-Mineure de 1922, qui mit fin pour toujours à l'Hellénisme dans le Proche-Orient, et les lamentables discordes intestines, alimentées par l'âpreté des intérêts et par la passion de la vaine discussion oratoire, bref des calamités accumulées semblaient devoir pousser fatalement la Grèce vers une indigence et une misère irrémédiables.

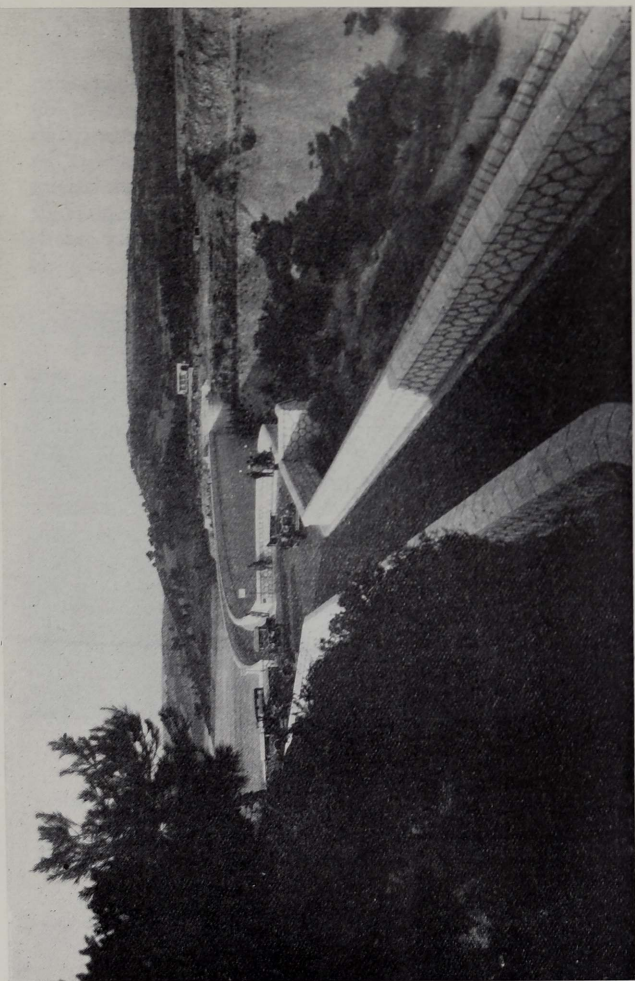
Nous avons, au contraire, constaté partout une vie intense. Les villes changent d'aspect et gagnent en ampleur d'une manière frappante; elles ressemblent en maints endroits à des chantiers de construction. Des quartiers neufs

s'élèvent, on trace des allées, on délimite des places, des squares, des jardins d'après les exigences de l'urbanisme moderne; maisons, édifices, écoles, monuments, buildings à l'américaine, sortent de terre, presque en séries; les chemins de fer se développent; les routes s'améliorent et se multiplient; à Marathon, un barrage d'une utilité inappréciable



Paysan d'Épire (d'après le tableau de F. Skyron, 1936).

défie désormais la sécheresse dont on avait tant souffert et fournit de l'eau potable dans un large rayon à Athènes et jusque dans des régions fort éloignées; les contrées infestées de paludisme, surtout en Macédoine, sont progressivement assainies; l'agriculture avance à grands pas; les usines se transforment, elles s'équipent en profitant des



Le Barrage de Marathon.

dernières inventions, dans la mesure de leurs capacités financières; elles commencent à se soumettre aux lois sociales destinées à sauvegarder les droits des ouvriers et à mettre à l'abri de l'exploitation les femmes et les enfants ⁽¹⁾; la production s'acharne à répondre aux besoins nationaux et vise même à l'exportation; des centres de recherche scientifique, par exemple pour le raisin sec de Corinthe, la culture du tabac et des olives, sont en plein

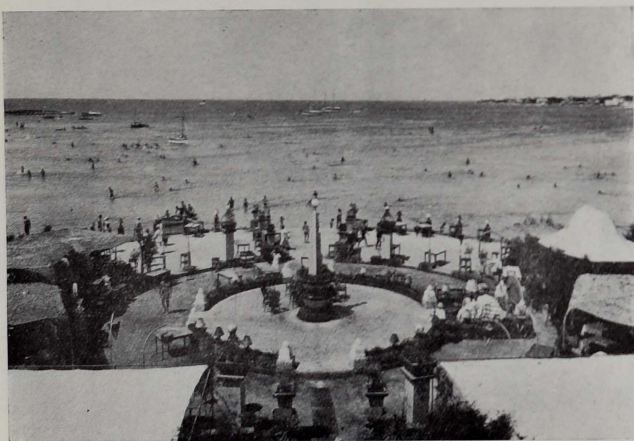


Méthana. — Ville d'eau.

essor; les ports, mieux outillés et mieux organisés, se modernisent en brûlant les étapes; le tourisme prend corps et se distingue avec éclat par de brillantes activités, notamment

⁽¹⁾ Nous avons constaté que les lois ou arrêtés interdisant l'emploi dans les fabriques d'enfants âgés de moins de 14 ans n'étaient pas strictement observés.

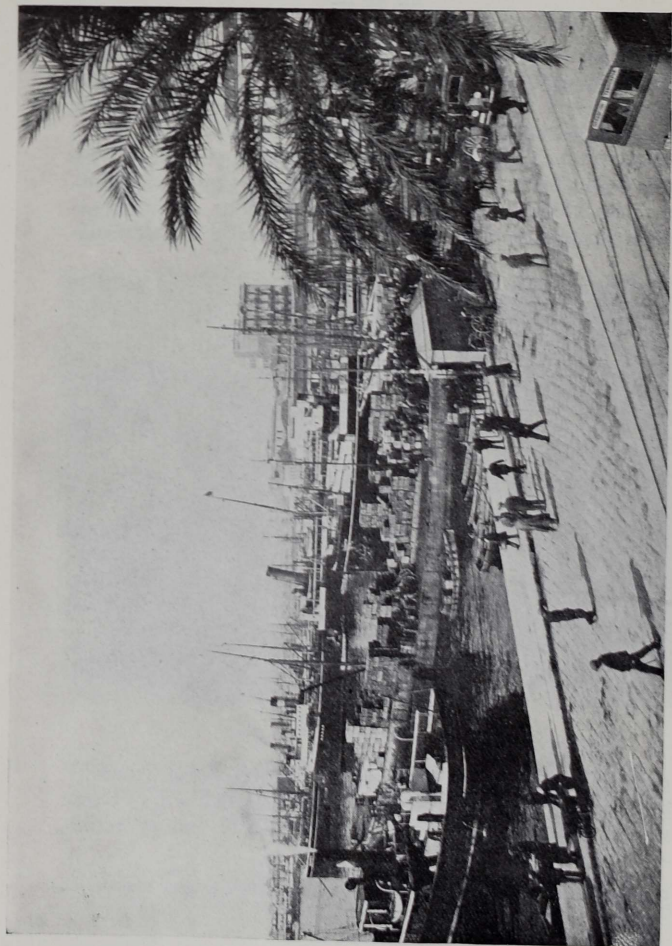
par de superbes publications⁽¹⁾ et par le soin qu'il apporte à l'amélioration des voies de communication et des conditions de logement. En un mot, on sent passer comme un souffle de dynamisme bienfaisant et de fièvre constructive. Il en résulte qu'en dernière analyse, les finances publiques loin d'être acculées à la faillite, comme on aurait pu le craindre, peuvent compter sur des recettes régulières d'impôts et parviennent à se maintenir en équilibre. Ainsi le crédit qui



Le dancing de la Plage de Ghyphada.

était fortement ébranlé se rétablit. Bref, la Grèce travaille dans l'ordre et la discipline. Oubliant ses discordes et ses malheurs, faisant trêve à une politique dissolvante et stérile

⁽¹⁾ Il faut mettre hors de pair la magnifique édition touristique trimestrielle « En Grèce » publiée sous les auspices du Sous-Secrétariat d'Etat pour la Presse et le Tourisme, à Athènes.



Le port du Pirée.

qui la conduisait à l'anarchie, elle avance résolument et avec succès vers un avenir riche de promesses.

Si, après quelques semaines d'observation, nous avons pu acquérir des notions d'ensemble de ce genre, c'est grâce au soin intelligent qui avait présidé à l'organisation du XIX^e Cours international d'expansion commerciale en Grèce, sous les auspices de la S.I.E.C. Conformément aux



Le petit port de Fourkolimano (Banlieue du Pirée).

traditions de la Société, le Comité, présidé par M. C. Papazachariou nous a donné l'occasion d'assister dans les milieux les plus adéquats à une série de conférences données par les autorités les plus compétentes. C'est ainsi que nous avons été renseigné sur l'enseignement commercial et technique en Grèce par M. Papazachariou lui-même, puis M. Akatos nous a tracé un vivant tableau de la géographie économique

de la Grèce. Alors, successivement, nous avons entendu des exposés substantiels sur la marine marchande hellénique (M. Commino au Pirée), sur la sériciculture en Grèce (M. Dédes), sur la culture et l'industrie du tabac en Grèce (M. Raphtopoulos); sur les raisins secs en Grèce (M. Méimaris, à Pyrgos), sur le vin en Grèce (aux établissements Klaouss à Patras), sur les eaux thermales en Grèce (M. le



Finos (Une des Cyclades).

Dr. Athanassoula à Loutraki), sur l'olive et l'huile d'olive (à Corfou), sur l'industrie du coton en Grèce, sur la houille blanche en Grèce (Edessa), sur le fonctionnement de la zone libre au Port de Salonique, sur l'évolution commerciale et industrielle de Volos, sur le drainage et la bonification des terres en Macédoine, etc...

Les organisateurs du Cours ont tenu également à nous



Achilléon à Corfou

conduire dans les centres industriels et commerciaux les plus intéressants pour nous permettre de nous rendre compte de l'évolution. Partout le plus large accueil nous a été réservé. C'est ainsi que nous avons eu l'avantage de visiter sous la direction de guides empressés et compétents les fabriques de soieries de Chryssalis, les cimenteries et les savonneries d'Eleusis, les usines d'engrais chimiques, les verreries, les fabriques de cigarettes Papastratos et Matsalloy, les fabriques de céramique Kéramikos au Pirée, les papeteries Iadopoulos à Patras, les fabriques de tissus à Patras, Edessa et Volos.

Bien souvent, nous avons eu l'impression de voir un peuple en marche. A l'encontre de ce qui se passe dans d'autres pays d'Europe en pleine effervescence d'activité arrogante et de progrès à sens unique, en Grèce rien n'évoque l'atmosphère et la rumeur du combat. Jamais, on n'éprouve la sensation angoissante que l'effort déployé par la Nation nourrit ou exaspère la passion de l'impérialisme agressif, sensation qui nous heurte si douloureusement ailleurs. Ici, nulle trace de cette excitation collective qui conduit, par un processus inéluctable, à la guerre, c'est-à-dire à la plus navrante et la plus horrible des réalités. La Grèce se borne à vouloir persévérer dans l'être, à retrouver, à cultiver ses qualités originales et à provoquer leur harmonieux épanouissement dans la paix. La politique d'entente suivie à l'égard de la Turquie, l'ancienne ennemie, qu'on aurait pu rendre responsable du désastre de 1922, est significative sous ce rapport. Au surplus, on se rend compte chaque jour davantage que le bien est né de l'excès même du mal. Aussi voyons-nous les Grecs apprécier hautement l'ordre et la discipline sous une main ferme, bien qu'ils ne soient pas hantés par le cauchemar de la subordination. Ils n'ont jamais aimé le ton de commandement rude; l'obéissance pour l'obéissance n'est pas un trait de leur caractère. A leurs

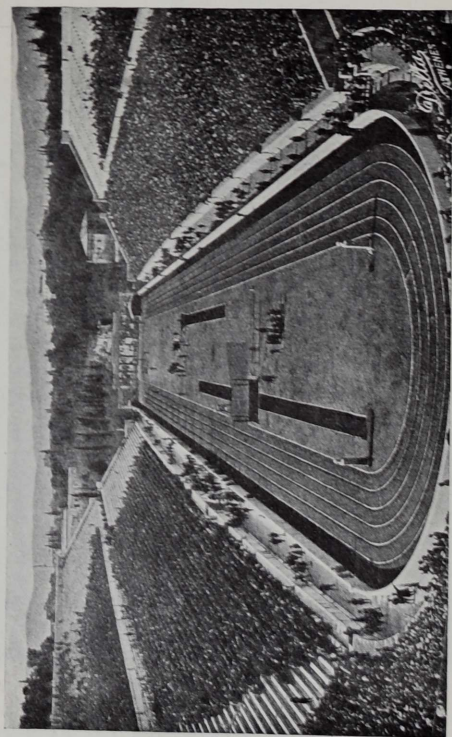
yeux, le militarisme n'est pas une fin en soi. Individualistes depuis les temps les plus reculés, ils le sont restés et si, dans le passé comme dans le présent, nous sentons ce peuple si proche de nous, c'est parce qu'à travers toutes les vicissi-



Portaria (Près Volos).

tudes, il n'a jamais laissé mourir en lui la flamme sacrée, l'amour de l'indépendance et de la liberté.

Dans ce magnifique élan de labeur optimiste, il nous plaît de mettre deux points en lumière. D'abord la contri-



Le Stade à Athènes.

bution non négligeable apportée pour alléger les énormes dépenses de redressement et d'agrandissement, par les généreux philanthropes grecs. Le phénomène n'est pas nouveau, et l'on sait que la passion du bien public repose en Grèce sur une vieille tradition dont voici quelques exemples entre beaucoup d'autres. Le Musée National d'Athènes, où sont réunies des collections uniques au monde, a été offert au siècle dernier par M. Bernardakis, et le théâtre municipal est dû à la magnificence de M. Syngros. La Bibliothèque, à Athènes, construite entièrement en marbre pentélique, est un don de la famille Vallianos de Céphalonie, de même que l'Ecole professionnelle de Lixouri et l'Ecole de Commerce d'Argostoli. Le stade, où l'on a inauguré en 1906 les Jeux Olympiques, a été reconstruit grâce aux libéralités de M. Avéroff. Le Zappeion, ce magnifique palais dont les vastes locaux, utilisés principalement pour des buts artistiques, s'élèvent dans un cadre incomparable, n'aurait jamais été édifié sans les donations des frères Evangèle et Constantin Zappas : originaires de l'Epire du Nord, ils ont légué à la nation leur immense fortune acquise en Roumanie.

Un autre bienfaiteur, M. Nicolas Ambatiélos, a voulu être utile à son pays, même en dehors des limites de la Grèce. Il a fondé au sein de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris le prix Ambatiélos, d'une valeur de 3000 frs, décerné annuellement à l'auteur du meilleur ouvrage sur l'archéologie et l'histoire de la Grèce.

Les mécènes grecs se rencontrent souvent parmi les commerçants qui ont fait carrière à l'étranger. Au long d'une existence consacrée à un rude labeur parfois terre-à-terre, leur effort dont l'unique but apparent se concentrait sur l'accumulation de richesses, a été soutenu et, disons-le,

ennobli, par l'ardent désir de contribuer à rendre la mère-patrie plus belle et plus prospère (1).

Cet attachement filial joint à une abnégation sans relâche, ne s'est pas manifesté sporadiquement chez les Grecs du dehors. La contagion du bon exemple a opéré des miracles; en suscitant une rivalité généreuse, elle a créé un réel courant de libéralité. Aussi voyons-nous qu'à la Banque Nationale de Grèce sont déposés d'innombrables legs patriotiques dont les revenus restent à la disposition du Gouvernement pour des œuvres d'intérêt public. Il n'est pas jusqu'aux « loustris », c'est-à-dire jusqu'aux cireurs de chaussures, un des types locaux les plus curieux des grandes villes, qui ne se distinguent par la noblesse de leurs sentiments et la vivacité de leur amour de la patrie. Lorsqu'après avoir économisé un petit pécule, ils s'adonnent au commerce, leur rêve est de devenir un jour « éverzètes » bienfaiteurs de la nation.

Ce qui nous a frappé, c'est le nombre véritablement impressionnant des donateurs. Les uns ont édifié des écoles, des instituts, des bibliothèques, des hôpitaux, des asiles, des maisons de retraite, des crèches; d'autres, comme M. Bénakis, ont rassemblé puis légué à l'Etat des collections artistiques d'une richesse inouïe; d'autres encore, et c'est ce que nous ne voyons guère en Occident, ont fourni les fonds nécessaires pour la réfection de routes et de boulevards, pour la construction de ponts, de quais, de bains, de conduites d'éclairage, que sais-je. Ils se sont ainsi substitués, dans la mesure de leurs moyens, aux pouvoirs publics avec une ardeur digne d'admiration.

(1) Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de signaler aussi que de nombreux Grecs fortunés dont l'activité s'est déployée fructueusement hors de Grèce, ont eu à cœur de fonder en faveur de leurs compatriotes grecs habitant l'étranger des établissements d'instruction et autres, tel le Lycée grec d'Alexandrie.

Mais le phénomène qui, à notre sens, mérite encore plus d'être signalé, c'est le sublime exemple de fraternité humaine que la Grèce moderne a donné au monde entier, en accueillant dans son sein meurtri, avec une émouvante charité,

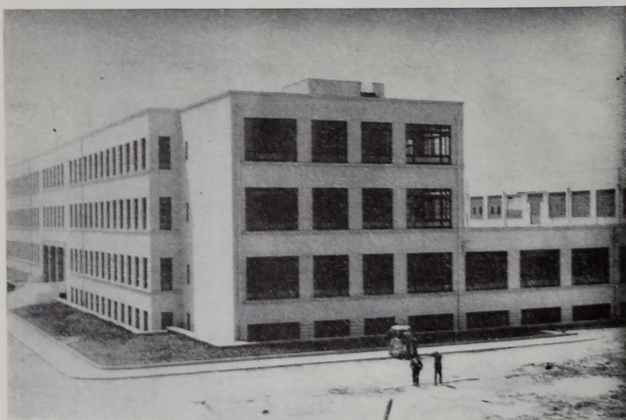


Vue sur Makrinitza. Pélion.

un afflux inimaginable de réfugiés qui, affolés et exténués, vinrent échouer dans la mère-patrie après le désastre de Smyrne en 1922, et, plus tard, comme conséquence du

traité de Lausanne de 1923 qui stipula l'échange forcé des populations turques et grecques.

On peut affirmer, sans exagération, ainsi que nous l'avons appris de personnes compétentes du Ministère de la Prévoyance sociale, que jusque vers 1930, la question des réfugiés a dominé toute la vie politique, économique et sociale de la Grèce.



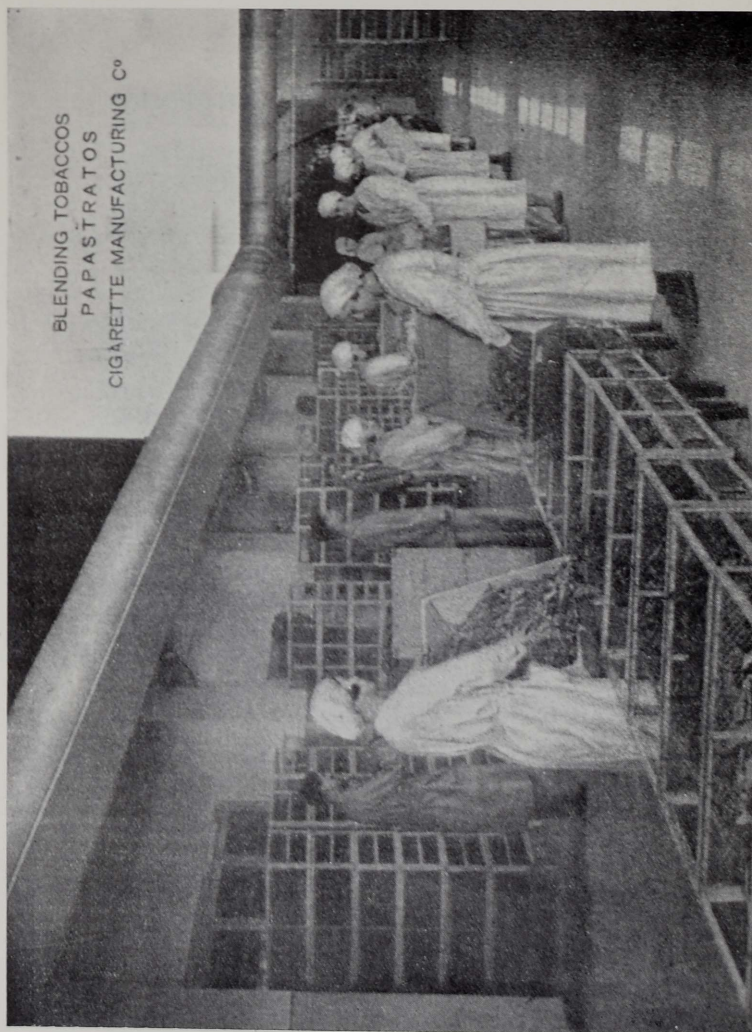
Ecole des Arts et Métiers « Sivitanidis » à Callithéa.

Les huit dixièmes de ces réfugiés avaient débarqué dans un état de dénuement pitoyable. Les conditions affreuses dans lesquelles s'était effectuée leur fuite d'Asie-Mineure ne leur avaient même pas permis, sauf dans des cas fortuits, d'emporter de l'argent de poche, des bijoux ou des valeurs.

Ils ne possédaient plus que de misérables hardes et d'humbles ustensiles domestiques.

L'arrivée de ces infortunés dans un pays déjà si éprouvé et si désorganisé par une longue période d'hostilités, aurait pu provoquer une crise effroyable et ébranler jusque dans ses fondements l'édifice social tout entier. La Grèce a résisté à ce choc unique dans l'histoire. En général, l'Occident ne s'est pas rendu exactement compte de ces événements exceptionnels. Après l'Armistice de 1918 et durant les premières années qui suivirent, on était tellement assoiffé de paix, de tranquillité et de vie normale que tout rappel du cauchemar atroce à peine dissipé devenait importun. Les âmes saturées d'émotions trop violentes s'étaient pour ainsi dire endurcies et cuirassées contre les visions d'épouvante. Voilà pourquoi elles n'ont pas été remuées, comme elles l'auraient été en temps ordinaire, par les nouvelles relatives aux pauvres réfugiés grecs. Sans doute, il y eut des appels dans la presse quotidienne et dans les revues du monde entier. La Belgique, comme d'habitude, n'hésita pas à envoyer sa quote-part dans les contributions charitables destinées à soulager, au moins temporairement, l'immense détresse des malheureux immigrés. Mais le retentissement douloureux de ces désastres accumulés ne trouva pas, pensons-nous, dans nos contrées, un écho adéquat à l'étendue de ce malheur. Imaginons le spectacle de plus de douze cent mille êtres humains — en majorité des femmes, des enfants et des vieillards, car la plupart des hommes dans la force de l'âge avaient péri — plongés subitement dans une misère effroyable à tous points de vue, brutalement déracinés de leurs foyers et inondant soudain comme un raz de marée un pays qui ne comptait que cinq millions d'habitants ! Appliquons ces proportions à notre propre territoire et l'on frissonnera à l'idée de la grandeur d'un tel

BLENDING TOBACCOS
PAPASTRATOS
CIGARETTE MANUFACTURING Co



cataclysme qui fait songer aux plus sombres tableaux de l'Enfer de Dante (1).

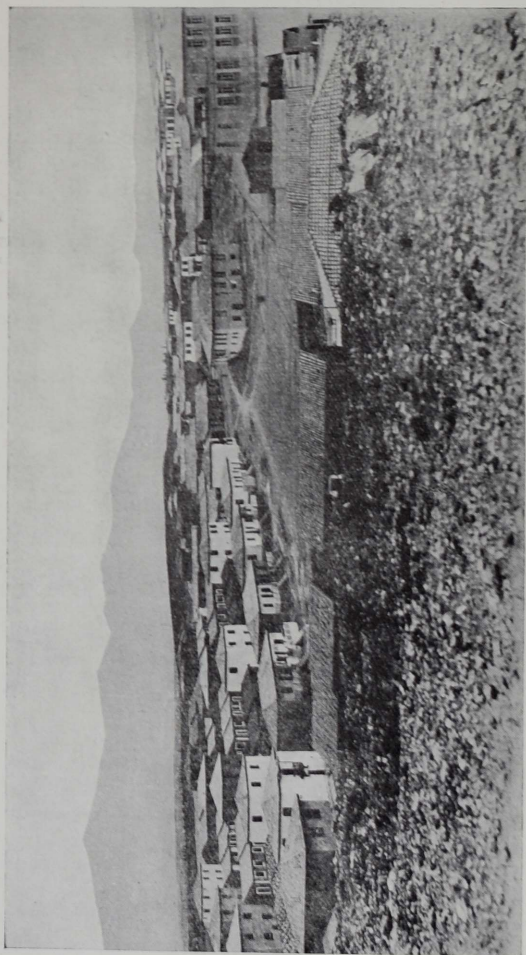
La Grèce, petite et épuisée, a fait face d'une manière très efficace aux nombreux problèmes d'importance primordiale qui se posaient devant elle. L'instinct de solidarité qui se manifesta dans la population indigène à un degré frisant l'héroïsme la sauva. Aujourd'hui encore on reste surpris de l'étonnante vitalité que le peuple grec montra dans ces circonstances tragiques. Sans doute, l'Amérique et l'Angleterre accoururent au secours avec leurs abondantes réserves (2) et la Société des Nations que l'on taxe beaucoup trop souvent d'impuissance, s'acquitt des droits indéniables à la gratitude de la Grèce et de l'humanité, en instituant et en contrôlant efficacement la Commission pour l'Etablissement des Réfugiés, qui fonctionna jusqu'en 1930. Mais

(1) D'après le recensement de 1928, le nombre exact des réfugiés grecs qui se sont établis en Grèce pendant la période 1920-1928 est de 1.221.849 (sans tenir compte des décès), dont 151.892 arrivés avant le désastre d'Asie-Mineure, et 1.069.957 après. Leur répartition, par pays de provenance, est la suivante : 1.104.216 Grecs de Turquie, 40.027 Grecs de Bulgarie, 58.526 Grecs de Russie, 10.080 de diverses provenances (Dodécannèse, Albanie, etc.). Ce chiffre ne comprend pas environ 50.000 réfugiés arméniens et circassiens arrivés en même temps. Environ 380.000 familles durent trouver des logements d'abord dans des camps, des baraquements, des écoles, des églises, des théâtres, des monastères, des maisons réquisitionnées, puis plus tard dans des habitations spécialement construites à cet effet.

(2) La Croix Rouge Américaine dépensa en 1923 en dehors de secours en espèces, plus de 2.600.000 dollars. La Near East Relief qui se distingua surtout par le rassemblement des orphelins construisit dix établissements pour 18.000 orphelins. De 1922 à 1930, elle a dépensé plus de 8 millions de dollars.

Pour l'établissement des réfugiés, le Gouvernement grec a conclu différents emprunts extérieurs dont le total s'élève à 10,382.000 livres sterling.

Nous avons l'intention de consacrer sous peu une étude détaillée à la question des réfugiés grecs. Nous tenons dès maintenant à exprimer notre vive gratitude à beaucoup d'amis grecs et notamment à M. Spyros Ambatiélos, avocat à Argostoli, M. C. Spiridis, maire de Volo, M. G. N. Triantis, Président de la Chambre de Commerce de Patras, M. V. N. Bellinghen-Picard, Consul de Belgique à Corfou, MM. Jean Christophorides et Triantaphyllos D. Théodorides de la Banque de Grèce, à MM. Michel Pascopoulos et D. Frango-poulos, chefs de bureau au Ministère de la Prévoyance sociale à Athènes, à M. Th. M. Natsinas, inspecteur de l'enseignement à Thessaloniki, ainsi qu'à Madame Constance Georgiadès, d'Athènes, qui ont répondu avec empressement à notre appel pour rassembler la documentation indispensable.

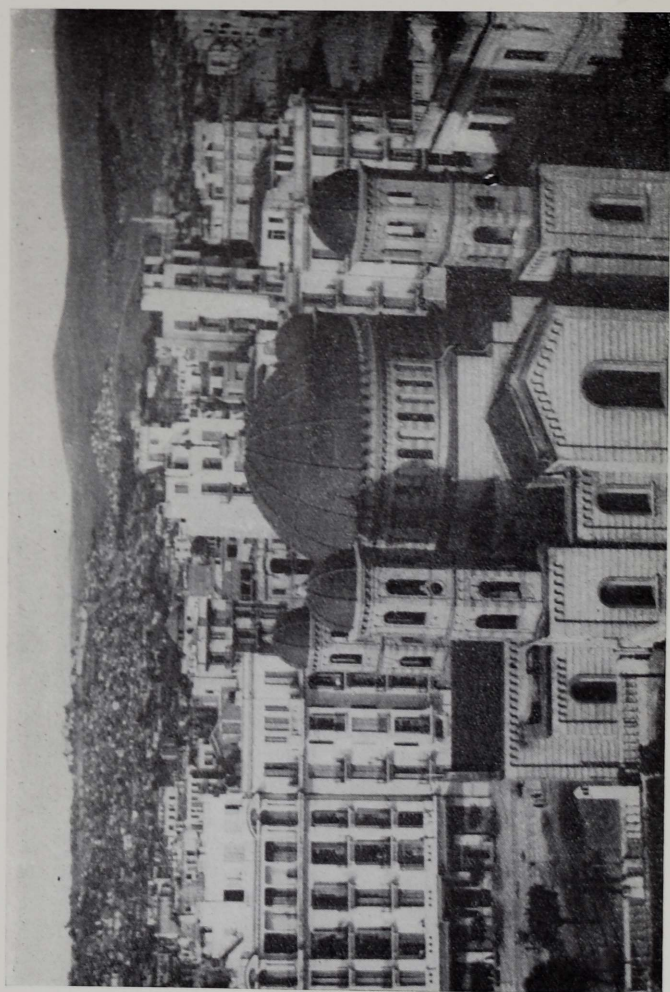


Quartier des Réfugiés « Nouvelle Ionie » Athènes.

il est permis de dire qu'au cours des quinze années qui ont suivi la catastrophe, l'œuvre de la Grèce a été plus gigantesque que celle des Athéniens de Thémistocle après la destruction de leur cité par les Perses. En neuf ans, à fin mars 1931, l'Etat a dépensé pour les réfugiés plus de 45 millions de livres sterling. Pour parfaire l'établissement, il faudra encore environ 5 millions de livres. Vu les circonstances, de vrais prodiges ont dû être réalisés (1). Quand on a visité certains « quartiers de réfugiés », par exemple le quartier « Byron » ou le quartier « Nouvelle Ionie » à Athènes, le quartier de Tokinia en Pirée, de Toumba, Charilaos, Calamaria, etc. à Salonique, on apprécie comme il se doit l'esprit de charité et de bienfaisance grec et surtout l'énergie extraordinaire d'une race étonnamment résistante.

Nous nous sommes efforcé de nous entretenir avec des déracinés d'Asie-Mineure. Certains d'entre eux, après avoir fait des études sérieuses à Paris, avaient connu à Smyrne de brillants débuts dans les carrières libérales. Obligés par la guerre et les traités de commencer, souvent dans d'autres voies, une existence toute nouvelle en Grèce, ils se sont mis à l'œuvre courageusement, sans esprit d'irréductibilité, sans vaine récrimination contre la société ou la destinée, malgré des deuils cruels et la perte presque complète de leurs capitaux. Eux qui, sur les routes de l'exil jonchées de cadavres et de mourants, avaient si souvent côtoyé la mort, ils vivaient..., l'essentiel était donc sauvé. Comme par

(1) Environ 840.000 hectares furent mis par le Gouvernement à la disposition des Comités. Les grandes propriétés privées furent expropriées sans indemnité préalable. L'agriculture occupa en chiffres ronds 600.000 réfugiés, groupant 150.000 familles, réparties en 2000 quartiers de colonisation agricole. En Macédoine il y a 90.000 familles, 42.000 en Thrace, 15.000 en Epire, 3000 en Thessalie, 5000 en Grèce continentale, 1000 dans le Péloponèse, 5000 dans l'île de Crète et 2500 dans les autres provinces. (Renseignements officiels fournis en février 1938).



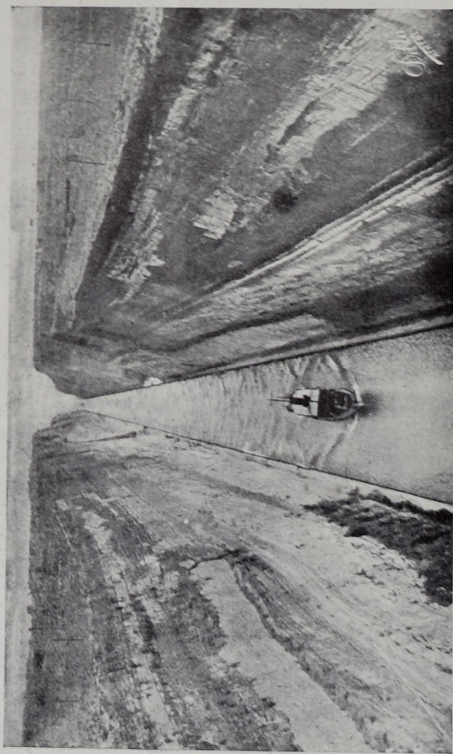
Thessalonique — Métropole, vue générale.

miracle, l'avenir ne leur apparaissait pas exempt de promesses, car les catastrophes n'avaient pas flétri leur cœur et l'espérance communiquait encore à leur âme toute sa magie d'élargissement et d'apaisement. On ne rencontrerait certes pas chez beaucoup d'Occidentaux, à un degré aussi élevé, cette puissance de résignation active et de persévérante adaptation qui seule donne la force de surmonter des conjonctures aussi effroyables et qui, chez ces multitudes frappées par le malheur, est loin d'être exceptionnelle.

L'installation définitive des immigrés n'est pas complètement terminée à l'heure présente. La plupart d'entre eux ont réussi à s'établir à demeure dans des conditions satisfaisantes, mais des milliers de familles pauvres vivent encore dans des taudis (1). Néanmoins, les témoignages que nous avons enregistrés, un peu partout, nous autorisent à penser que ces violentes transplantations humaines, causes de tant de déchirements, de tant de souffrances et de tant de larmes, ont, par delà ces épreuves épouvantables, produit quand même des résultats heureux. Ayant acheminé vers la vieille Hellade des éléments que les plus dures calamités n'avaient pu anéantir, elles ont infusé dans l'organisme anémié un sang généreux dont les effets salutaires se font déjà sentir. L'industrie, les petits métiers, le commerce et l'agriculture, la politique même (2), bénéficient et bénéficieront toujours plus de cet apport sur une large échelle, sans compter que

(1) Pour les réfugiés urbains 57000 maisons ont été construites. Elles ont coûté plus de 3 milliards de drachmes. 73000 autres ont été aménagées et réparées. Il faut encore construire environ 30.000 habitations. Cette œuvre — si elle est intégralement réalisée — nécessitera une dépense supplémentaire de plus d'un milliard de drachmes, grosse dépense que pour le moment le Budget hellénique, déjà si obéré, ne saurait supporter sans aide extérieure.

(2) Les réfugiés ont tous acquis la nationalité hellénique de par la Convention d'Echange des populations avec la Turquie. Ils comptent 42 députés et 13 sénateurs répartis en différents groupes qui se coalisent quand il s'agit de défendre les intérêts spéciaux de leurs commettants.

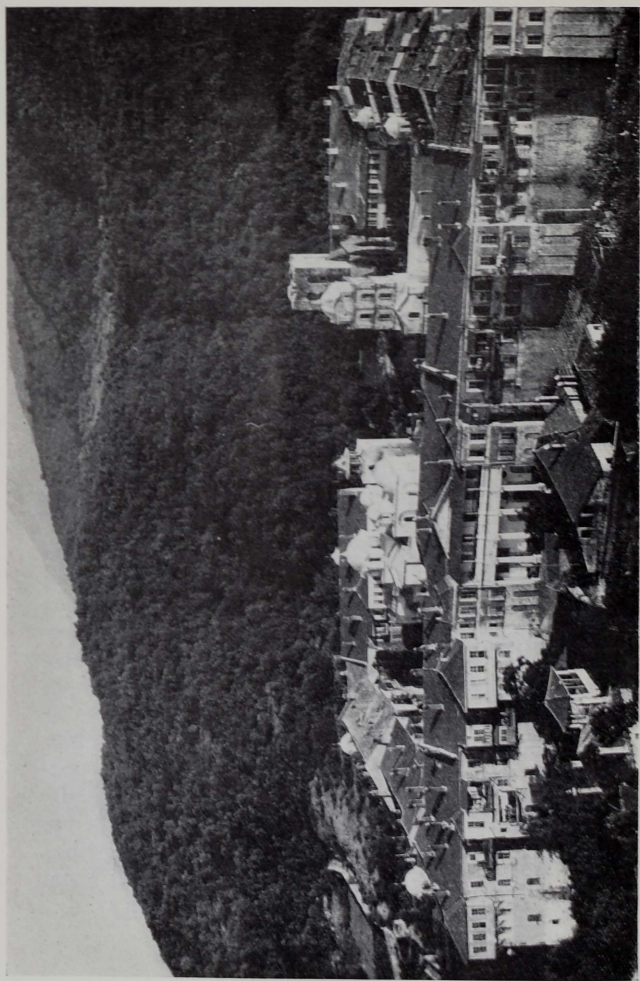


Le Canal de Corinthe.

la disparition totale des minorités ethniques, non assimilées et souvent turbulentes, surtout en Macédoine, a donné à la population une homogénéité et par là une stabilité jusqu'ici inconnues.

Mais il est temps de conclure. Nous voudrions remercier toutes les personnes qui se sont dévouées pour le succès du Cours d'expansion, mais il n'est pas possible de les citer toutes et faire un choix serait aussi dangereux qu'injuste. Mentionnons toutefois le geste généreux de M. Epaminondas Charilaos qui, par deux fois, a reçu avec faste la caravane itinérante. Ce capitaine d'industrie a su oublier pendant quelques heures ses occupations absorbantes pour se transformer en archéologue averti, au courant des mystères d'Eleusis, prouvant ainsi que les soucis de la fabrication du ciment, de la verrerie, de la céramique et de mille produits industriels ne portaient chez lui aucun préjudice à l'homme de science et de goût.

Nous désirons aussi exprimer toute notre gratitude aux municipalités et aux comités locaux d'Athènes, d'Argostoli, de Patras, Pyrgos, Volos et surtout au Comité de Salonique auquel le Cours a été redevable d'une excursion très instructive en Macédoine, entre autres à Edessa, lieu natal d'Alexandre le Grand. Que de traits charmants nous pourrions évoquer de la part d'enfants de colonies de vacances et de populations entières de petites villes qui, comme à Edessa, faisaient fête aux hôtes étrangers avec une cordialité spontanée inoubliable ! Et le maire de Naoussa faisant remettre à chacun des participants qui n'avaient pas même le temps de descendre du train arrêté en gare, une corbeille de pêches, les plus savoureuses de la Grèce, n'a-t-il pas droit à une reconnaissance spéciale pour sa délicate attention ?



Grèce. — Mont Athos (Couvent Iviron).

Bref, nous résumerons nos impressions d'un mot que nous avons utilisé au début : « enrichissement ». Notre voyage en Grèce a augmenté notre capital intérieur. C'est pourquoi nous adressons à tous les organisateurs grecs et tchécoslovaques un affectueux merci (1).

Emile WITMEUR.

(1) Nous ne voulons pas manquer de rendre hommage à M. Al. Anastasiadès, ancien ministre, qui prononça, pour le Cours, une conférence remarquée, à la Chambre de Commerce d'Athènes et qui rendit de grands services au Comité grec en sa qualité de Secrétaire Général de l'Union des Chambres de Commerce de Grèce.

Quant au Professeur J. Schneider de Prague, vice-président de la S. I. E. C., il fut constamment sur la brèche pendant toute la durée du Cours. Il présida les multiples manifestations avec une autorité et un tact que tous les participants ont hautement appréciés.

Nous avons aussi à exprimer nos bien vifs remerciements au Sous-Secrétariat pour la Presse et le Tourisme à Athènes, qui a mis fort gracieusement à notre disposition une grande partie des clichés utilisés pour illustrer notre travail.

L'avenir du Droit International ⁽¹⁾

L'auteur anglais Hall, grande autorité en droit international, demandait, en 1889, à ses lecteurs de considérer jusqu'à quel point il était raisonnable d'attendre du droit international qu'il soit une force restrictive dans la conduite de la vie publique. « Les hommes qui ont le bonheur de s'occuper activement d'affaires », disait-il, « sont, en quelque sorte, enclins à penser et à parler légèrement de cette force. Il serait très imprudent, pour un juriste de droit international, de chérir cette illusion, qu'on lui attribue souvent, que les formules sont plus fortes que les passions. Je doute qu'il tombe jamais dans cette erreur... Mais, d'un autre côté, il serait aussi imprudent de la part des hommes dont l'esprit est occupé entièrement d'actualité, de faire peu de cas de l'influence permanente du droit international. Depuis que ce droit existe, il a souvent été ou simplement ignoré, ou brutalement violé; néanmoins, il a eu jusqu'ici assez de force pour que nul Etat n'osât se déclarer ouvertement contre lui. »

Scrutant l'avenir du droit international, Hall pensait aussi que les signes précurseurs en étaient bien contradictoires. D'une part, en effet, les Etats européens n'avaient jamais fait auparavant des efforts comparables à ceux de sa génération pour conclure des pactes qui n'exprimassent

(1) Conférence faite en décembre dernier par le professeur Brierly à notre Faculté de Droit.

pas seulement une commodité momentanée, ou qui n'eussent qu'un but égoïste.

Les traités contemporains renfermaient des principes d'impartialité capables d'application large; ils se flattaient de poser des règles de conduite, susceptibles d'être adoptées par la totalité des nations civilisées. De plus, pensait-il, les auteurs de droit international avaient également contribué beaucoup à rendre plus harmonieuse et plus consistante la doctrine.

D'un autre côté, pourtant, il remarquait : « on ne saurait nier qu'il existe de grands doutes quant à la réalité de ce progrès. Beaucoup de soldats et de marins, beaucoup d'hommes d'affaires, ont peu de foi en ce qu'on a ajouté ces dernières années au droit international; ils pensent qu'il ne pourra soutenir une sérieuse épreuve. Quelle que soit la commodité de ce droit pour le règlement des petites querelles, quelles que soient les bonnes dispositions des hommes d'Etat à s'en servir, quand ils désirent ne point se quereller entre eux, on doute fort que les règles, même les plus anciennement établies, soient observées quand les intérêts les plus vitaux des nations seront en jeu. »

Presque cinquante ans se sont écoulés depuis que ces mots ont été écrits, mais ils me semblent renfermer une juste description de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Nous aussi, si nous contemplons les années laissées derrière nous, pouvons dire, avec encore plus d'emphase que Hall, que les Etats ne s'étaient jamais encore montrés aussi désireux qu'ils l'ont été de nos jours de conclure des pactes n'exprimant pas seulement des commodités momentanées et n'ayant pas un but égoïste, mais renfermant des principes de grande portée, capables d'être adoptés par une vraie communauté de nations civilisées. Alors que Hall regardait la *Convention de Genève* de 1864, et l'*Acte Général de Berlin*, concernant l'Afrique, de 1885,

comme des pactes d'un type nouveau et encourageant, nous pouvons maintenant contempler le pacte bien plus important de la Société des Nations, le Pacte de Paris, la fondation de la Cour Permanente de Justice Internationale de la Haye, et un grand nombre d'autres pactes, à la fois multilatéraux et bilatéraux, ayant pour but de préserver la paix en réglant les différends entre les Etats. Cependant, en dépit de cette extension sans précédent du domaine du droit international, nous sommes, comme Hall, contraints par les récents événements de nous demander jusqu'à quel point le progrès apparent est réel.

Il est juste que nous nous posions cette question, car nous devons nous répéter incessamment que le progrès du droit ne dépend pas d'une découverte de formules. Cependant, nous avons, peut-être, de nos jours, une tendance à nous montrer trop incrédules quant à la réalité des progrès que le droit international semblait avoir faits pendant les dix années 1920-1930. Les raisons de cette incrédulité ne sont que trop apparentes, et je n'ai pas besoin de les énumérer ici. Comme Grotius, nous avons vu de nos jours « *per Christianum orbem vel barbaris gentibus pudendam licentiam... nullam jam divini, nullam humani juris reverentiam* ». Néanmoins, il est juste que nous essayions de placer ces événements en perspective, et que nous nous demandions non seulement si le progrès d'hier, mais aussi si la régression d'aujourd'hui sont réels et non seulement apparents.

Les réponses à de telles questions ne peuvent être faites que d'impressions personnelles. Quant à moi, je penche à croire que ce qui a changé, c'est le critère par lequel nous mesurons la conduite des Etats plutôt que leur conduite elle-même.

Quinconque lit avec attention la correspondance diplomatique des dix ans qui ont précédé la guerre sera certaine-

ment frappé du fait que la conduite habituelle des Etats, considérée alors comme naturelle et normale, paraît maintenant choquante à la plupart de nous. C'est qu'un nouveau facteur, important, est intervenu : l'homme ordinaire, de nos jours — du moins dans les pays où il est libre de choisir les sujets qui l'intéressent, et de former et d'exprimer sur eux son opinion, — est conscient, comme jamais il ne le fut auparavant, de la part qu'il prend aux relations internationales. Il est enclin à se servir, pour les examiner, des règles de la décence pure et simple, les mêmes dont il se sert dans ses affaires personnelles. N'ayant pas lu son Machiavel, il ne sait pas, dans son innocence, que, « un prince prudent ne doit pas tenir sa parole quand le faire serait contre ses intérêts et quand les raisons qui l'avaient fait se lier n'existent plus. »

Je n'attends rien de trop élevé de la qualité de l'opinion publique; je reconnais que son attitude envers les affaires étrangères est, trop souvent encore, le résultat d'une inhabileté à comprendre leur complexité et que cette attitude est trop souvent assujettie à des influences nationalistes ou à d'autres qui défigurent le sens des choses. Tout ce que je suggère, c'est que l'étendue de l'intérêt qu'on porte maintenant aux affaires étrangères, aussi bien chez le diplomate que chez le commun des mortels, a été en partie l'instrument d'un changement survenu dans les principes qui nous servent aujourd'hui à juger la conduite des nations.

Il convient d'ajouter aussi l'influence de l'ardent désir pour la paix, que la Grande Guerre a créé en tous ceux qui ont pu en réaliser les horreurs. Dans beaucoup de pays, et certainement dans le mien, de grandes multitudes d'hommes en sont arrivés à croire, pendant les dix premières années qui ont suivi la guerre, que la paix était non seulement une chose désirable, mais que c'était aussi une chose qu'ils pouvaient rendre réelle si leurs efforts pouvaient s'unir à

ceux d'hommes de même bonne volonté, dans les autres pays. Rejetant l'ancienne conception fataliste de guerre, ces hommes ont essayé de saisir les causes du fléau; ils ont tenté de considérer les moyens par lesquels on pourrait le supprimer. Là encore (dans le dégoût unanime pour l'attitude qui autrefois considérait la guerre comme l'instrument normal de la politique nationale) nous avons un facteur qui a influencé le sentiment populaire quand il juge la conduite des nations. Il a mené les hommes à exiger des Etats, voire même du leur, un niveau de conduite plus élevé.

Voilà des changements que nous devons avoir présents à l'esprit avant de permettre aux événements récents de nous faire désespérer du droit international. Il est facile d'idéaliser le passé, de tomber dans un état d'esprit qui, d'une manière émotive, sinon intellectuelle, nous fait presque croire à un Age d'Or évanoui, où le droit et l'ordre régnaient entre les Etats. En réalité, un pareil âge n'a jamais existé, et les mœurs internationales, de nos jours, ne sont pas nouvelles.

Cependant, ce n'est, naturellement, pas assez que le niveau de la conduite internationale ne se soit pas définitivement détérioré, si vraiment il ne l'est pas; car c'est un lieu commun de faire remarquer que de nos jours l'interdépendance des Etats modernes subordonne la survivance même de notre civilisation à la possession d'un niveau, non seulement pas détérioré, mais beaucoup plus élevé que celui de l'avant-guerre. Dans les conditions du 19^e siècle, l'anarchie internationale, bien que déplorable, n'était pas entièrement inconsistante en raison du développement culturel et économique des nations civilisées. Aujourd'hui il est à peine nécessaire de dire qu'elle sera fatale, même avec le maintien de l'état de développement où nous sommes arrivés. Il serait donc aussi peu raisonnable d'ignorer les dangers qui menacent le droit international de nos jours, que de croire qu'il est impossible de les écarter.

De nos jours le danger menace le système de plusieurs côtés, mais je parlerai aujourd'hui seulement de quelques menaces qui me semblent, ou nouvelles en elles-mêmes, ou augmenter d'intensité. Une de ces menaces est ceci. Nous vivons aujourd'hui dans une ère de production matérielle sans égale, où le pouvoir de l'esprit humain sur les forces de la nature physique augmente à un degré et à une vitesse qu'on n'avait jamais envisagés dans les temps passés. Et pourtant à notre époque, par un étrange paradoxe, les hommes cessent de croire en la raison humaine. La cause fondamentale de cette incrédulité réside, je suppose, dans l'immensité et la complexité des forces contre lesquelles notre esprit est appelé à lutter. Nous pensons tous quelquefois, — pour beaucoup c'est une idée fixe, — que le monde dans lequel nous vivons n'est pas l'univers rationnel que nos ancêtres imaginaient, et que nous sommes aux prises avec des forces que nous ne pouvons plus comprendre et encore moins gouverner. Il est à peine surprenant que des milliers d'hommes, désillusionnés et conscients seulement de leur propre inhabileté à influencer la direction de leur vie, soient partout désireux de renoncer à l'effort à faire et d'adopter les conseils de Martin dans le *Candide* de Voltaire : « Travaillons sans raisonner; c'est le seul moyen de rendre la vie supportable ».

L'interprétation de l'histoire n'a manifestement pas réussi à expliquer les forces qui gouvernent nos destinées; aucune interprétation n'a échoué plus complètement que l'interprétation économique en dépit de son rationalisme apparent. Si l'on pouvait attendre des hommes qu'ils agissent d'après le calcul rationnel de leurs propres intérêts, le droit et l'ordre international ne seraient plus en danger, car le droit peut toujours ajuster et arranger des intérêts, et, de plus, l'intérêt primordial, pour tous, — celui dont dépend la réalisation de tous nos autres intérêts, — c'est la paix.

Malheureusement, on ne peut attendre cela des hommes : ainsi, qu'une guerre éclate, nous savons très bien qu'il n'y aura pas de vainqueur, et que le résultat de cette guerre ne servira l'intérêt de personne; et, pourtant, nous savons que le maintien de la paix est chose incertaine.

Ceux qui étudient le droit international et les relations inter-étatiques ont beaucoup approfondi le problème de la guerre pendant ces récentes années; et, dans une grande partie de la doctrine, on a supposé que la solution du problème pourrait bien être, d'abord d'admettre que la guerre a rempli dans l'histoire des nations une fonction nécessaire, et ensuite, de découvrir quel pouvait être le moyen, moins désastreux, qui la remplacerait. Il est vrai de dire que la guerre a été, dans l'histoire, le moyen par lequel on a introduit des changements dans le système international, quand les forces qui tendaient à ces changements ne pouvaient plus être contenues dans les limites de l'ordre existant; et si toute la vérité sur la guerre se trouvait là, si vraiment la survivance de la guerre pouvait entièrement s'expliquer par la raison seule, il ne serait pas présomptueux de soutenir qu'en créant des facilités juridiques pour un changement pacifique dans les relations entre Etats (par exemple, en rendant réel l'Article 19 du Pacte de la Ligue), nous garantissons un moyen plein d'espérance de résoudre le problème de guerre en entier. Car, assurément, si les hommes pouvaient satisfaire leurs intérêts légitimes par des moyens qui soient aussi efficaces que la guerre l'était, et qui ne seraient pas suivis de ses désavantages, ils choisiraient le substitut offert et la raison d'être de la guerre cesserait d'exister. Sa raison d'être, oui. Mais, malheureusement il paraît peu probable qu'une explication purement rationnelle de la nature de la guerre puisse nous procurer la solution du problème. Les récents événements au moins suggèrent que nous avons estimé bien au dessous de sa valeur l'élément

irrationnel dans la guerre; aussi, résoudre le problème d'un revirement pacifiste dans l'ordre international pourrait nous entraîner bien loin de la solution du problème principal. Il paraît peu probable qu'aucune des guerres de ces dernières années — en Abyssinie, en Espagne, en Chine — n'aurait pu être évitée, même si des méthodes pacifiques destinées à satisfaire les intérêts nationaux légitimes avaient été au point. Les causes de la guerre semblent procéder d'un problème que la raison n'a encore pu élucider, qu'elle est probablement incapable d'élucider entièrement. Je me demande, par exemple, combien il y a d'hommes instruits et justes qui s'offriraient aujourd'hui à expliquer les causes qui ont conduit à la guerre de 1914?

La guerre n'est qu'un de ces problèmes sociaux difficiles à comprendre et bien moins soumis aux procédés de notre raison, que nous ne le pensions. Il serait aussi difficile d'expliquer les causes de la dépression économique de 1931 que celles de la guerre de 1914; et, si nous ne pouvons même pas découvrir les raisons qui ont causé ces événements à notre époque, événements sur lesquels nous avons une surabondance d'informations détaillées, comment pourrions-nous éviter que les drames ne se répètent? Cette conclusion est évidemment décourageante; l'irrationnel, hélas! joue un rôle plus important dans les décisions de la conduite humaine que nous ne voulions l'admettre. Ni l'histoire, ni la morale, ne peuvent être réduites à une simple science.

Cette importance reconnue de l'irrationnel dans la conduite humaine est donc inévitable et elle est même salutaire. Mais ce qui n'est pas salutaire, et ce qui comporte des dangers pour le droit, c'est la tendance qui consiste non seulement à reconnaître l'importance de l'irrationnel, mais à l'exalter. Que notre raison humaine soit un guide *imparfait*

dans la compréhension des problèmes sociaux, pourquoi nier farouchement qu'elle puisse, tout de même, être un guide ? C'est une chose de reconnaître que nous tendions à trop simplifier nos difficultés ; c'en est une autre d'admettre qu'on est vaincu, et de professer dès lors que la raison doit abdiquer ses fonctions. Ce n'est pas ici l'heure de parler des nombreuses manifestations de la révolte contre la raison, dont nous sommes les témoins aujourd'hui ; nous connaissons tous les nouvelles croyances qui ont été inventées, et qui font appel aux émotions plutôt qu'à l'intelligence, les nouvelles méthodes de propagande qui, par le contrôle qu'elles exercent sur les sources d'informations dont les hommes dépendent pour former leur jugement, ont presque rendu possible la sujétion complète des pensées de l'homme.

Ces choses ont ici un rapport avec le sujet qui nous occupe, à cause de la menace qu'elles créent pour l'idéal du droit, national et international ; car le droit est la raison appliquée à la conduite humaine. De plus, le droit ne peut exister que dans une communauté. Une vraie communauté, d'ailleurs ne peut exister que si les hommes acceptent un niveau commun de valeurs et l'appliquent à leur conduite. Il semble que nous soyions de nos jours témoins d'un désir de substituer à ce niveau commun, que notre civilisation commune avait développé dans le cours de bien de siècles, des croyances nouvelles et rivales qu'il est à la mode d'appeler « idéologies ». Il est difficile de voir comment un conflit d'idées peut être résolu par un procès de droit quelconque ; un tel conflit est par excellence injusticiable.

Si donc le conflit présent se trouve être, comme les apparences le démontrent, le commencement d'une désintégration de la communauté internationale, il est difficile de prévoir une issue heureuse pour le droit international.

Peut-être, comme l'a suggéré récemment un écrivain en Angleterre, la seule éventualité pratique consisterait-elle à ce qu'un groupe de nations, uni par une même attitude envers les questions essentielles de la vie politique, économique, et sociale, forme momentanément une communauté internationale réduite, appliquant le droit international à leurs rapports réciproques. Mais une telle éventualité laisserait indéterminées les relations en dehors du groupe; elle resterait un point d'interrogation pour l'avenir.

Mais les apparences ne sont-elles pas trompeuses et la désintégration n'est-elle pas moins profonde qu'on le craint? Il n'est, après tout, pas juste de croire, ni que la communauté de la civilisation de notre Europe occidentale a été, de tous temps, une illusion, ni qu'elle a été réelle dans le passé, et qu'elle a soudain et irrévocablement commencé à se désintégrer. En fin de compte il est bon de se rappeler combien la transformation est récente. Les événements se succèdent de nos jours avec une rapidité sans précédent; il est peut-être encore trop tôt pour conclure que leur destination ultime doit être dans la ligne qu'ils suivent depuis quelques années seulement.

Passons maintenant à un autre développement qui semble devoir affecter profondément l'avenir du droit international; je veux dire l'extension moderne du domaine du Contrôle de l'Etat. Cette extension a été portée à des limites extrêmes dans les Etats nommés « totalitaires », mais c'est un phénomène poussé à un haut degré dans tous les Etats, sans distinction. Il faut en rechercher la cause dans la complexité croissante de notre vie sociale. Partout, les hommes ont été obligés de reconnaître que le libre jeu des forces modernes sociales et économiques doit aboutir à une friction qui serait fatale au bien-être, voire même à l'existence des Etats; ces forces doivent donc être soumises à un degré plus ou moins grand de régulation légale. De là, même dans

les Etats qu'on ne regarde pas comme « socialistes », nous trouvons le gouvernement s'interposant pour diriger, souvent dans les plus petits détails, le commerce, l'industrie, même la vie intime des hommes. Ce moyen de gouverner s'est beaucoup accentué à cause des perturbations financières et économiques des dernières années. L'interdiction de l'importation et de l'exportation de marchandises, les contingents, les subventions d'Etat pour l'une ou l'autre des industries, le contrôle du cours des monnaies et des changes, sont devenus des traits caractéristiques des gouvernements modernes. Les faits nous sont tous familiers; leur portée sur le droit international n'a peut-être pas encore été suffisamment reconnue.

Un écrivain moderne a fait remarquer que le développement du droit international a presque coïncidé avec celui du capitalisme moderne. Ce droit s'est donné comme l'un de ses postulats une séparation marquée entre le domaine de l'Etat et celui de l'individu; et il a assumé que l'étendue du premier domaine était relativement restreinte.

Par conséquent, si nous regardons le droit international (en dehors des questions de doctrine qui ne font pas ici partie du sujet) comme l'ensemble des règles qui dominent dans les relations des Etats entre eux, le domaine diminué du pouvoir d'action de l'Etat s'est reflété jusqu'ici dans une restriction du nombre et de l'étendue des règles du droit international. Les devoirs que ce droit a exigé des Etats ont été, à tout prendre, légers, à cause de la présomption tacite, commune à tous les Etats auxquels ces devoirs s'imposaient, que seule une portion minimale des événements ou des actes, qui ont lieu sur le territoire d'un Etat, peut vraiment être regardée comme l'acte direct de l'Etat. Le reste tombe dans le domaine de l'action individuelle, pour laquelle en général l'Etat n'a pas été responsable ni de fait ni de droit. Je dois ici simplement me contenter de men-

tionner, sans discuter, quelques-uns des principes acceptés jusqu'à présent, et qui peuvent être malaisés à maintenir sous le nouveau régime agrandi de droit d'action de l'Etat.

Par exemple, on peut trouver difficile de limiter les privilèges diplomatiques à ceux que l'on a regardé jusqu'ici comme des personnes qui y avaient droit. Bien des gens sont appelés à l'avenir à représenter leur pays en terre étrangère dans un sens aussi complet que le diplomate traditionnel. On a déjà discuté ces questions en Angleterre, où la Cour de Justice a dû se prononcer dans un procès sur la position légale d'un agent nommé par le gouvernement soviétique d'accord avec un traité de commerce entre les deux pays, et dans un autre procès sur la position légale d'un employé consulaire d'un pays qui ne fait pas de différence entre son service diplomatique et son service consulaire.

Les règles concernant la responsabilité d'un Etat sont une branche du Droit capable aussi d'être profondément affectée, et voici quelques-uns des problèmes qu'on peut prévoir. En général, un Etat, d'après le Droit qui existe, n'est pas du tout responsable des actes ou des omissions nuisibles de l'individu privé. Mais alors sous un régime dans lequel l'individu privé tend à disparaître, la responsabilité de l'Etat, en principe, doit devenir automatiquement plus large, et les conséquences en peuvent être renversantes. On a établi jusqu'ici une distinction entre la responsabilité de l'Etat pour les agents judiciaires et celle pour les agents d'une autre espèce. Le déni de justice a été une chose tout à fait exceptionnelle. Cette distinction est justifiée, tant que l'on a accepté, comme étant un signe de bon gouvernement, que les cours de justice soient indépendantes; tant que leur rôle est d'appliquer la loi, et non de favoriser les intérêts de l'Etat, il serait peu raisonnable de rendre l'Etat responsable de la conduite des Corps qu'il ne contrôle pas. Mais dans certains

pays aujourd'hui ce principe a été expressément renié, et on déclare que le rôle des juges est d'adapter leurs jugements à la politique générale de l'Etat. Si ce point de vue de la nature du rôle judiciaire est maintenu, il deviendra impossible de justifier la distinction jusqu'ici acceptée en matière de responsabilité de l'Etat.

Il est probable cependant que ce sont les lois ayant rapport à la guerre et à la neutralité qui seront le plus affectées par le développement que nous envisageons. Quelques-uns de ces effets semblent déjà n'être que trop prévus, si l'on en juge par les préparations de guerre que font aujourd'hui tous les gouvernements, et si, comme ils l'anticipent évidemment, la guerre, si elle a lieu, devra être « totalitaire ». Nous pouvons à peine espérer que des règles de droit établies dans un temps où la guerre était « limitée » puissent survivre. Il paraît évident, par exemple, que la distinction entre combattants et non-combattants est devenue à un haut degré irréaliste en fait; que les produits qui ne peuvent être utilisés pour la guerre, et qui peuvent alors se classer comme produits de non-contrebande, sont maintenant si rares que la distinction entre contrebande et non-contrebande a perdu la plus grande partie de son importance; qu'on se servira probablement de nouveaux engins de guerre qui seraient incapables d'observer les règles traditionnelles, que la loi ait donné ou non le droit de les employer.

La même extension du domaine de l'Etat doit nécessairement exercer une grande influence sur les lois de neutralité bien que l'on n'en aperçoive pas tous les effets à première vue. Par exemple, un individu, d'après la loi comme on l'a jusqu'ici comprise, est libre de s'engager dans l'armée d'un Etat belligérant s'il le désire; et il peut fournir à un belligérant du matériel de guerre, au risque de voir ce matériel saisi comme objet de contrebande.

Cependant s'il arrive qu'il agisse ainsi aujourd'hui, il ne peut le faire que par ordre, ou par permission de l'Etat, dans un pays non-totalitaire. Dans les deux cas, ce qui était autrefois l'acte de l'individu est donc devenu, soit littéralement, soit pour des raisons pratiques, un acte de l'Etat : et ceci, du point de vue du droit international classique, est un acte illégal. La vérité est que, comme l'a fait récemment remarquer un écrivain, les règles traditionnelles de neutralité présupposaient une distinction nette entre ce qui ressort du domaine de l'Etat et ce qui ressort du domaine privé : ces règles étaient pratiques tant que les individus étaient libres de circuler et libres de commercer, mais pas plus. Mais, à mon avis, nous serons forcés d'étendre ce point de vue aux règles de droit international d'avant-guerre, dans leur ensemble; elles étaient fondées pour des conditions économiques et politiques qui n'existent plus et les conditions modernes exigent une base nouvelle. Aujourd'hui les principes de la Ligue sont devenus non seulement désirables, mais la seule alternative contre le chaos.

Pour terminer cet exposé, je déclarerai ma profonde conviction que cette profession de foi est juste. Pour ceux qui ont placé leur espoir dans la Société des Nations, l'heure présente est certes profondément décourageante. Mais ce n'est pas le moment de désespérer; car il y a dans la vie des valeurs auxquelles, à moins d'être un matérialiste avéré, on est contraint de croire : pour moi les principes exprimés dans le préambule du Pacte font partie de ces valeurs. Mais, en somme, il existe une justification rationnelle pour une pareille croyance. Il est à la mode aujourd'hui de comparer l'effort qu'on a fait pour établir un ordre international meilleur, (ordre que la Société des Nations et la Cour Permanente représentent) à des projets déjà formés autrefois; tels sont Le Grand Dessein de Sully, *La Paix Perpétuelle* de l'Abbé de Saint Pierre, *Le Zum Ewigen Frieden* de Kant,

la Sainte Alliance de 1815; et l'on souligne âprement le fait qu'ils ont tous échoué pour prouver que La Ligue doit périr aussi. Même si la comparaison était juste, elle indiquerait un étrange point de vue de l'histoire humaine : est-on en droit d'affirmer que dans une entreprise où l'homme a échoué dans le passé, il ne peut jamais réussir dans l'avenir ? Au surplus, il n'existe pas de juste analogie entre la Société des Nations et ces tentatives d'autrefois; car la Société et la Cour ne sont pas faites de visions ou d'aspirations comme les projets d'hier l'avaient été. Elles sont des *institutions*; voilà leur nouveauté et leur promesse.

Pour la première fois dans l'histoire, l'homme n'a pas seulement rêvé un ordre international meilleur, il a entrepris de le créer. Même à cette heure décourageante, l'œuvre non politique de la Société des Nations continue; le cadre dans lequel une action internationale plus vaste peut entrer n'est pas détruit, il est prêt à servir quand l'heure sera favorable. Pour le moment, le juriste international sera sage en évitant des prophéties. Il ne fermera pas les yeux sur les dangers et les incertitudes qui entourent l'avenir de son sujet. Il ne s'attendra pas à ce que les progrès de sa discipline soient rapides et éclatants. Mais il ne perdra pas non plus l'espoir et il ne souscrira pas à l'idée défaitiste que les efforts humains ont toujours été inutiles. La société humaine et toutes ses autres formes de droit sont là pour justifier sa croyance et légitimer ses efforts.

James L. BRIERLY.

Professeur à l'Université d'Oxford.

Le Centenaire de l'Ecole des Mines

Un événement tel que la célébration du Centenaire de notre Faculté Technique, surtout lorsqu'il est rattaché aux cérémonies de l'inauguration des Instituts Universitaires du Val-Benoît, ne pouvait passer sans retenir l'attention de tous les Amis de l'Université.

Du 25 au 28 novembre 1937 notre Ecole des Mines a été à l'honneur. S. M. Léopold III a rehaussé de sa présence la manifestation inaugurale au cours de laquelle M. le Recteur Duesberg, M. l'Administrateur-Inspecteur Dehalu, M. le Ministre de l'Instruction publique Hoste et le Président de l'Association des Elèves des Ecoles Spéciales ont successivement souligné et détaillé le caractère de la cérémonie.

Quatre savants étrangers, MM. Claude, Jouguet, Caquot et Etienne, ont été proclamés ingénieurs honoris causa, titre que M. Jouguet, au nom de ses confrères, a bien voulu se déclarer fier de porter.

Plus de 1300 adhésions avaient été reçues par le Comité organisateur, au sein duquel MM. Henry et Gillet se dépensèrent sans compter pour donner un éclat tout particulier à cette sorte de Congrès international des ingénieurs.

La visite des nouveaux Instituts, celle des principales industries de la région liégeoise permirent aux visiteurs de juger de l'effort dépensé depuis un siècle dans le domaine de la technique et de la modernisation des entreprises.

Les autorités communales et provinciales rivalisèrent avec les autorités académiques et avec l'Association des

ingénieurs de Liège (A. I. Lg.) pour recevoir somptueusement les hôtes de marque et les délégués de tous les pays qui voulurent apporter l'hommage de leur sympathie à leurs amis liégeois.

La *Revue Universelle des Mines*, dans un numéro spécial, superbement édité par la Maison Vaillant-Carmanne, a publié le compte rendu des cérémonies. Dans ce fascicule chacun des professeurs de notre Faculté Technique a décrit l'état actuel de son service, a présenté son laboratoire tel qu'il vient d'être équipé dans les Instituts du Val-Benoît. Les architectes ont également rappelé les étapes de la réalisation de ces imposants bâtiments qui assurent l'avenir le plus brillant aux enseignements divers dispensés à nos ingénieurs.

Dans ces circonstances, il est légitime que, qui fut à la tâche, soit aussi à l'honneur. Aussi est-ce par des applaudissements enthousiastes, auxquels se joignent les vœux chaleureux de tous les Amis de l'Université, que l'on accueillit la promotion dans les ordres nationaux de MM. Marcel Dehalu et Fernand Campus, sans oublier celle de MM. E. Prost, Danze et Bidlot, savants ouvriers de ce grand œuvre.

Assemblée générale du 28 mars 1938

Rapport du Secrétaire

Messieurs,

A mesure que nous nous rapprochons de notre dixième année d'existence, se confirme l'impression que nous marquons le pas. Notre effectif, loin de s'accroître, diminue légèrement. Si les défections sont rares, la rentrée des cotisations indique un déchet annuel de près de 10%, soit que certains de nos membres passent dans une catégorie inférieure, soit qu'ils négligent de donner suite aux rappels qui leur sont adressés. Le Conseil n'a pas encore pu se résoudre aux radiations que les statuts permettent, mais à l'occasion d'une prochaine publication de la liste de nos membres, il se verra dans la nécessité d'agir de la sorte. Ce qui nous paraît plus particulièrement inquiétant, c'est l'absence quasi complète d'intérêt que l'on constate chez les jeunes, dont je n'exclus pas même ceux qui ont été aidés par notre Association. Cette crise de recrutement est suffisamment symptomatique pour que nous ayons à cœur de reprendre une propagande dans certains milieux et d'atteindre efficacement nos nouveaux diplômés.

La perte la plus cruelle que nous ayons éprouvée cette année est à coup sûr celle de notre dévoué président, M. Emile Digneffe. Notre bulletin a rappelé récemment tout ce que nous lui devons, tout ce que l'Université de Liège lui doit, et la rare conscience avec laquelle il avait assumé la charge de présider toutes nos séances. Pendant les dernières semaines de sa vie, très durement touché cependant, il n'a cessé de s'intéresser à notre Association. Nous lui conserverons pieusement notre souvenir.

La difficulté de remplacer un tel Président est grande : aussi ne peut-on s'étonner si, à l'heure actuelle, nous ne sommes pas encore en mesure de vous annoncer que nous avons pourvu à sa succession.

Nos ressources financières, si elles nous permettent de poursuivre les buts normaux que nous nous sommes assignés, ne sont évidemment pas de nature à nous faire envisager de nouvelles perspectives.

Toutefois, nous avons eu le plaisir de pouvoir encourager les travaux du personnel scientifique de l'Université au delà même de nos engagements. En effet, sur les sept mémoires déposés en vue des prix de notre Association, six ont été jugés dignes d'être couronnés par les jurys spéciaux constitués à cette fin, le 7^e, excellent d'ailleurs, ayant été généreusement retiré par son auteur, promu dans l'intervalle au rang de chargé de cours. La consciencieuse objectivité avec laquelle les membres de ces jurys ont exprimé leur avis dans des rapports longuement motivés et pour lesquels ils ont droit à toute notre gratitude, nous a mis à l'aise pour décerner, à titre exceptionnel, six prix de 5000 fr. Les lauréats sont Mlle Hélène Danthine, assistante, M. Albert Lambrechts, assistant (1), M. Hubert Damas, assistant, M. Jean Genard, assistant, M. J. Henrion, assistant et M. Henri Lecocq, assistant. Le Conseil croit pouvoir traduire le sentiment unanime de l'Assemblée en adressant à ces jeunes gens ses plus vives félicitations.

Persévérant dans cette voie, le Conseil n'a pas manqué d'ouvrir un nouveau concours dont le règlement est semblable à celui qui a été adopté en 1936 et publié alors dans le *Bulletin* (p. 197). Il espère, par conséquent, pouvoir encore décerner cinq prix à la fin de l'année.

Un subside de 7000 fr., réparti sur deux exercices, a été accordé, sur rapport très favorable de ses maîtres, à M. Golifman, licencié en sciences physiques et mathématiques, pour lui permettre de payer sa pension durant une année académique à l'Ecole Normale Supérieure de Paris. Cette décision n'a été prise d'ailleurs qu'après constatation de l'impossibilité où se trouvait l'intéressé d'obtenir

(1) C'est M. Lambrechts qui a obtenu le prix de Launoit.

ce subside par une autre voie et avec le sentiment de favoriser efficacement une vocation qui s'annonce brillante.

Notre *Bulletin*, seule manifestation extérieure de notre activité, a continué de paraître normalement, sinon régulièrement. Si le quatrième fascicule de l'année 1937, comportant d'ailleurs une centaine de pages, ne sera expédié que demain, cela tient uniquement au Secrétaire, que des charges diverses ont retenu depuis six mois et qui serait bien aise d'être efficacement secondé dans sa besogne de rédaction. Il semble, en effet, que le *Bulletin* pourrait devenir, plus largement qu'il ne l'est, l'organe commun de nos diverses Facultés dans l'expression de certains vœux, de certains projets, voire même dans des études de caractère général ou de haute vulgarisation scientifique. Ce programme est certainement fort délicat à réaliser et nous n'ignorons pas certaines critiques qui ont été faites. Mais nous répétons une fois de plus que nous sommes prêts à envisager tout autre orientation du *Bulletin* et que les suggestions, d'où qu'elles viennent, seront toujours les bien venues.

Nous saisissons cette occasion de remercier la Maison Vaillant-Carmanne, grâce à laquelle les frais de publication sont réduits dans une très forte mesure et nous ne croyons pas qu'il faille chercher à réaliser des économies en réduisant notre programme sur ce terrain. Nous faisons même appel à nos membres pour qu'ils nous mettent en mesure de remplacer la publicité défailante et pour accroître notre sphère de rayonnement.

Comptes de la trésorerie

RECETTES EN 1937

I. Subventions et cotisations :

1) Encaissées par le compte postal	26.930,—	
2) Encaissées par la Banque	1.000,—	
		27.930,—

Observations : Ce poste est moins élevé que celui de l'année précédente. Il est donc en diminution constante depuis plusieurs années.

Les cotisations des membres protecteurs s'élèvent à 8.000 francs.

Les subventions d'administrations communales se répartissent comme suit :

a) Administration communale de Seraing (1936)	800,—
b) Administration communale de Seraing (1937)	800,—
c) Administration Communale de Flémalle (Grande)	50,—
d) Administration Communale de Pepinster (1936)	25,—
e) Administration Communale de Pepinster (1937)	25,—
f) Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège	500,—
	2.200,—

Total compris dans le poste de 27.930 francs

II. Publicité payante :

1) Val St-Lambert	1.000,—	
2) Société Belge de l'Azote	1.025,—	
3) Vente un numéro du Bulletin ..	5,—	
		2.030,—
		A reporter 29.960.—

Report 29.960.—

Observation : Les Cristalleries du Val-St-Lambert ont informé l'association de leur intention de cesser désormais de faire de la publicité dans le Bulletin

III. <i>Subvention accordée par la fondation Frédéric Braconier pour servir de prix</i>	5.000,—	
IV. <i>Revenus des capitaux de l'Association</i> :		
a) Intérêts du 1 ^{er} février 1936 au 1 ^{er} février 1937 de l'inscription nominative au Grand Livre de la Dette Publique	6.720,—	
b) Intérêts échus le 1 ^{er} octobre 1937 des cent titres Dette Belge 1933 à lots déposés à la Banque Nagelmackers	4.200,—	
c) Intérêts bancaires nets	12,40	
	<hr/>	10.932,40
<i>Total des recettes</i>		45.892,40

DÉPENSES EN 1937

I. <i>Taxe fiscale annuelle en 1937</i> :		334,—
II. <i>Imprimerie Vaillant-Carmann pour impression du Bulletin, etc.</i> :		
Facture	92,30	
»	733,20	
»	466,05	
»	340,70	
	<hr/>	1.632,25

Observation : Ce poste est beaucoup moins élevé que l'an dernier (6,588 fr.).

A reporter 1.632,25

Report 1.632,25

III. *Débours divers :*

1) Frais du compte postal	4,91	
2) Frais correspondance du Secrétaire	43,70	
3) Frais correspondance du trésorier et de dactylographie des comptes	65,50	
4) Déboursés de M. Fransis	615,20	
pour : frais de timbres-postes, pa- piers timbrés, enregistrement liste des membres, timbres fiscaux, certi- ficats de dépôts au greffe, etc.		
5) Droit de garde des titres à la Banque	115,80	
6) Publications au <i>Moniteur</i>	79,—	
7) Frais bancaires.....	0,50	
8) Cotisations 1936 payées deux fois et ristournées en 1937	60,—	
		984,61

IV. *Traitement de M. Fransis*

2.400,—

Total des frais généraux

5.350,86

V. *Prix décernés aux lauréats du concours :*

M. Paul Macar	5.000,—	
M. Jacques Duchesne	5.000,—	
M. Gommaire Dykmans	5.000,—	
M. Charley del Marmol	5.000,—	
		20.000,—

VI. *Subside :*

A M. Robert Golifman (premier versement)..

2.000,—

Total des dépenses

27.350,86

BALANCE DE VÉRIFICATION

Recettes en 1937	45.892,40	
Actif postal au 1 ^{er} janvier 1937.....	3.980,55	
Actif bancaire au 1 ^{er} janvier 1937	12.995,20	
	<hr/>	
		62.868,15
		—27,350,86
<i>Excédent</i>		35.517,29
représenté par :		
1) Actif du compte postal au 1 ^{er} janvier 1938	29.425,99	
2) Actif en banque au 1 ^{er} janvier 1938	6.091,30	
	<hr/>	
		35.517,29

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1937

Actif :

I. Solde actif du compte chèque postal au 31 décembre 1937	29.425,99
II. Solde actif du compte Banque Nagelmackers au 31 décembre 1937	6.091,30
III. Inscription nominative au Grand Livre de la Dette Publique de Belgique 4% (capital nominal 168.000 frs évalué au pair)	168.000,—
IV. Cent titres Dette Belge 1933 évalués au 31 décembre 1937 à frs 1.177.....	117.700,—
V. Prorata d'intérêts des postes III et IV	mémoire
	<hr/>
<i>Total de l'actif</i>	321.217,29

Passif :

- I. Solde du subside accordé à M. Roger Golifman 5.000,—
- II. En outre, la charge de décerner :
 - 1) Chaque année, un prix de 5.000 francs environ qui porte le titre de *Prix de Launoit*.
 - 2) Deux prix, l'un tous les trois ans, l'autre tous les dix ans, et qui porteront le titre de *Prix Charles Hanocq*. Les modalités des Prix Hanocq ont été arrêtées en Conseil d'Administration, d'accord avec le fondateur.

Mémoires de licence : 1937

Licence en Philosophie et Lettres

GROUPE PHILOSOPHIE

M. J. DE WIT : Le spiritualisme bergsonien.

GROUPE HISTOIRE

Mlle M. BOURGUIGNON : La formation du département de l'Ourthe.

M. F. FLÉRON : Le Chapitre cathédral liégeois au XIV^e siècle.

M. J. MARTENS : L'emprunt forcé de l'An IV dans le département de Sambre et Meuse.

M. J. HOYOUN : Etudes sur l'histoire des voies de communication de la Belgique orientale.

M. R. ROBERT : Contestations territoriales et conflits de juridiction entre le Comté de Namur et la Principauté de Liège à l'époque médiévale.

M. G. NAZE : L'attitude de la commune de Huy à l'égard du Prince-Evêque et des autres villes de la Principauté de Liège au XIV^e siècle.

GROUPE PHILOLOGIE CLASSIQUE

M. C. MORAUX : La conception des dieux dans les papyrus magiques.

M. L. DELATTE : Les traités de la royauté de Diotogène, Ecphante, Sthénidas : édition critique et étude linguistique.

M. L. LOMRY : Le suicide dans Sénèque.

M. L. MEURER : Essai biographique sur Critias le Tyran.

- M. A. LEKEU : Le poète Ibycus de Rhégium.
M. G. COLOMBIN : Le portrait de Nicias.
M. L. REMY : Essai biographique sur le poète Cinesias.
Mlle M. CALAY : Etude sur Corinne.
M. V. BACHY : La division en actes dans les comédies de Téreence.
M. J. LECOCQ : Le culte des images chez les Grecs.
M. R. CRAHAY : Virgile et Lucien.
M. A. LAROCLETTE : Etude sur les épithètes d'Hermes.
M. W. GUSTIN : Etude sur les épithètes de Poséidon.
M. P. HACHA : Etude sur l'Euthyphron de Platon.
Mlle M. BORGUET : Les prières et les hymnes dans Sophocle.
Mlle R. PHILIPPART : Epithètes de Demeter.

GROUPE PHILOGIE ROMANE

- M. P. KUNSCH : Les poésies de Maurice Maeterlinck.
M. J. REMICHE : Essai de bibliographie critique. Les études consacrées à la langue des chartes des XIII^e et XIV^e siècles du domaine d'Oël.
M. M. PIRON : L'œuvre poétique de Henri Simon.
M. J. JEANFILS : Froissart. Recherches sur la langue vivante.
Mlle R. ULRIX : Dits des philosophes d'André de Huy.
Mlle R. MEURICE : Barrès, critique littéraire d'après les Cahiers.
Mlle M. M. LEVAUX : L'art et la philosophie du « Centenaire » de Maurice de Guérin.
M. G. BOULLON : La peinture dans l'œuvre de Marcel Proust.
M. G. BARTHELS : Edition et commentaires du « Roman du Hem » de Sarrasin.
M. V. BOL : Guillaume Apollinaire. Naissance de la poésie contemporaine.
M. J. SÉBILLE : Etude littéraire sur les « Quinze Joyes de mariage ».
M. R. DEMINE : L'œuvre de Jacques Chardonne.
Mlle F. MARCHANDISSE : Etude sur le vocabulaire de l'œuvre poétique de Paul Valéry. Ses rapports avec le style.

Mlle E. COLONNA D'ISTRIA : Jean Arthur Rimbaud : Une saison en enfer (Recherches sur la composition générale de l'œuvre).

M. R. MAGERMANS : Essai d'exploration dans l'œuvre de Henry de Montherlant.

GROUPE PHILOGIE GERMANIQUE

M. R. BAUMAL : George Moore and Religion.

Mlle D. GÉRARD : Ongewone woorden bij Streuvels.

Mlle F. LANGE : The Novel of Dorothy Richardson.

Mlle A. SIMON : Joan of Arc in english Literature.

Mlle I. SIMON : Lawrence and Huxley's use of modern psychological tendencies as literary motives.

M. T. DECAIGNY : Upton Sinclair. A Contribution to the study of american literature.

M. M. LEMAIRE : Some French Translations of Shakespeare's « Macbeth ».

M. A. HARDY : Morality and Religion as literary motives in the dramatic works of G. B. Shaw.

M. J. MICHOTTE : Studie van de taal van den « Reistogt naar en door Oost-Indien » door Wouter Schouten, in de uitgave van 1780.

Mlle N. HERTOEG : Eine Analyse Expressionistischer Dramen mit besonderer Berücksichtigung des Kriegs- und Friedens-Gedankens.

Mlle E. GOEBEL : George Meredith.

M. H. LEMAIRE : De fransche en latijnsche woorden in de arbeidsregelingen van de Plantijnsche Drukkerij (16^e-18^e).

M. R. STRIVAY : Sean O' Casey.

Mlle G. LECLoux : Othello in Holland — a contribution to the study of Shakespeare in Holland.

Mlle H. ROMAIN : Stephen Zweig als Biograph.

Mlle C. WIJNANTS : De Thema's bij eenige vooraanstaande Prozaschrijvers uit de jaren 1880 en 1890.

Mlle C. GEYSEN : Mary Webb and her Novels.

Mlle R. VAN ERPS : Erläuterungen zu den Gedichten Stephan Georges.

Mlle M. C. GUEUR : Christus in der modernen deutschen epischen Literatur.

Doctorat en Philosophie et Lettres

PHILOLOGIE GERMANIQUE

M. M. SMEETS : Eugène O'Neill.

Doctorat en Art et Archéologie

Mme J. COURCELLE-LADMIRANT : L'expressionnisme flamand.

Mlle L. CLAESSEN : La nouvelle architecture chrétienne en Allemagne.

M. J. HELBIG : L'école flamande de peinture sur verre pendant la première moitié du 16^e siècle.

Doctorat en Sciences Pédagogiques

M. J. SAINTVITEUX : Contribution expérimentale à l'étude de la fatigue mentale et de l'économie du travail scolaire.

Licence en Sciences

GROUPE DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

M. A. DAULNE : Détermination de la variation diurne lunaire magnétique à Elisabethville pendant l'année polaire internationale.

M. L. NYSTEN : Interprétation des raies brillantes de la couronne solaire.

M. J. DUBOIS : Sur les fonctions entières, quasi entières, méromorphes, quasi-méromorphes.

M. A. GATHOYE : Recherches sur les magnitudes absolues des étoiles B.

M. G. DUFRANE : 1) Sur une transformation birationnelle de l'espace ordinaire admettant une courbe fondamentale donnée à priori; 2) même question pour l'espace à 4 dimensions.

M. G. PIRENNE : L'absorption par les molécules interstellaires.

M. J. GERARD : Nouvelle détermination du convergent de certains amas mobiles par une méthode mathématique générale.

- M. N. NANOUX : Le principe d'Hamilton et son évolution.
M. H. JACQUE : Le principe de Gauss (moindre contrainte).
M. L. DERWIDUÉ. — Recherches sur les transformations birationnelles de l'espace réglé.
M. J. BOULANGER : Le problème de Dirichlet et la fonction de Green.
M. E. DEMIN : Sur les fonctions implicites.
M. P. BENOIT : Lois de déformation des corps solides.

GROUPE DES SCIENCES PHYSIQUES

- Mlle F. DEHALU : Nouvelles recherches sur le système de bandes de la molécule d'oxyde d'aluminium et applications astrophysiques.
Mlle L. MATHÈWE : La rotation axiale des étoiles.
Mlle J. MAT : Etude sur l'effet isotopique dans les bandes de Te_2 .
M. P. LEDOUX : Contribution à l'étude des atmosphères stellaires.

GROUPE DES SCIENCES BOTANIQUES

- M. J. MOUREAU : L'action de la lumière, du carotène et de l'hétéroauxine sur la néoformation de bourgeons à partir de la tige feuillée de *Polytrichum* commune L.

GROUPE DES SCIENCES CHIMIQUES

- M. A. HENRARD : Contribution à l'étude des dérivés cyclopropaniques. Réaction du diascacétate d'éthyle sur le crotonate d'éthyle.
M. J. DUCHESNE : Etude des vibrations de quelques molécules.
M. A. FLAGOTHIER : L'électrolyse de l'acide trichloracétique en milieu méthylique.
M. B. HUBY : Les métaux ammonium.
M. J. JADOT : Contribution à l'étude des dérivés cyclopropaniques.
Mlle F. MOREAU : Contribution à l'étude du groupement « endiol ».

GROUPES DES SCIENCES GÉOLOGIQUES ET MINÉRALOGIQUES

M. J. KRAENTZEL : Contribution à l'étude pétrographique de l'arkose de Tubize.

GROUPE DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES

M. L. MICHAUX : Contribution à l'étude géographique des Hautes-Fagnes.

Doctorat en Sciences

M. J. BAYARD : L'étude du spectre infrarouge de composés tautomères.

M. M. PHILIPPOT : Contribution à l'étude des dérivés cyclopropaniques.

M. M. LINSMAN : Introduction à une théorie abstraite de la notion de l'ordre des figures réelles.

Doctorat en Géographie

Mlle J. DARGENT : Les anciennes mines métalliques et leurs rapports avec la métallurgie liégeoise.

M. M. DUBOIS : La culture de la betterave sucrière en Belgique.

Doctorat en Sciences Physico-Chimiques

M. R. RENSONNET : Etude des spectres infrarouges et ultraviolet des gaz liquifiés (oxygène, éthylène, méthane).

M. C. TIXHON : L'étude de la structure de la molécule de CS_2 et de sa dissociation.

M. M. PIRENNE : Etude par diffraction des rayons X de la molécule $SiHCl_3$.

Ingénieur Géologue

M. L. CALEMBERT : Etude géologique du massif culminant de l'Ouarsenis (Algérie).

Chronique

Nominations

Corps professoral

MM. STERNON, VAN PÉE, DUBUISSON, SWINGS, DE RASSENFOSSE, HORION, DOSSIN, LEGRAYE, Mlle LECLERCQ, MM. ROSENFELD, LAURENT, DELBOUILLE, DESONAY, VIVIER, POISSINGER, VAN HOUTTE, HENRI, D'OR, BAUDRENGHIEN, STAINIER, VAN BENE DEN, CHAUVIN, KUNTZIGER, PAQUOT, FOHALLE, ALLARD, FAU CONNIER, LEPLAT, JACOVLEFF, LALOUX, sont nommés professeurs ordinaires.

MM. CASTERS, VAN DE WALLE, FIERENS, NIHARD sont nommés professeurs.

M. Jacques DUCHESNE est nommé chargé de cours près la Faculté de Philosophie et Lettres.

M. René CLÉMENS est nommé chargé de cours à l'Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques.

Agrégé — Répétiteur — Chefs de Travaux — Assistants

M. LÉON MOUREAU est attaché en qualité d'agrégé près la Faculté de Droit.

M. C. HEINE est nommé assistant du cours d'électricité et ses applications industrielles par A. R. du 27 janvier 1938.

M. L. FALLA est nommé assistant du cours de Physique expérimentale par A. R. du 15 janvier 1938.

M. F. DUSSART est nommé assistant au Séminaire de géographie par A. R. du 15 janvier 1938.

M. M. LINSMAN est nommé assistant du cours de Mécanique analytique par A. R. du 28 janvier 1938.

M. A. LAMBRECHTS est nommé chef de travaux près la Faculté de Médecine, par A. R. du 15 janvier 1938.

M. G. DELRÉE est nommé assistant à la Clinique Médicale, par A. R. du 15 janvier 1938.

M. A. BLONDEL est nommé assistant de la Clinique Médicale par A. R. du 19 janvier 1938.

M. P. MACAR, assistant, est nommé chef de travaux du cours de Géographie physique par A. R. du 11 mars 1938.

M. M. RENARD est nommé assistant du cours de Chimie organique par A. R. du 11 mars 1938.

M. O. ROZET, assistant, est nommé répétiteur près la Faculté des Sciences par A. R. du 31 mars 1938.

M. J. SERPE est nommé assistant du cours d'éléments de physique théorique et mathématique par A. R. du 7 avril 1938.

Mlle H. DANTHINE est nommée assistante du cours d'Histoire de l'art et d'archéologie par A. R. du 11 mars 1938.

Mlle I. SIMON est nommée assistante à la section de Philologie germanique par A. R. du 11 mars 1938.

M. A. DE WEVER est nommé assistant au service d'Hygiène par A. R. du 6 mars 1938.

M. J. DUESBERG, professeur à l'Athénée Royal de Herstal, est détaché en qualité d'assistant du cours de Phonétique et d'Orthophonie, par A. R. du 11 mars 1938.

M. R. CHARLIER est nommé assistant du cours de Pharmacodynamie et de Pharmacologie par A. R. du 11 mars 1938.

M. C. LHOEST est nommé assistant à la clinique urologique par A. R. du 11 mars 1938.

M. R. JACQUEMIN est nommé assistant du cours de Constructions du Génie Civil par A. R. du 11 mars 1938.

M. J. MARÉCHAL est nommé chef de travaux du cours de Métallurgie générale et Sidérurgie par A. R. du 11 mars 1938.

M. L. SCHEEPERS est nommé chef de travaux du cours de Chimie industrielle par A. R. du 11 mars 1938.

M. J. FRENKIEL est nommé chef de travaux des cours de Théorie de l'électricité et de radio-électricité par A. R. du 11 mars 1938.

Admissions à l'éméritat

MM. L. LEGRAND, H. VANDER LINDEN, J. HAUST sont admis à l'éméritat par A. R. du 16 mars 1938.

Distinctions honorifiques

Commandeur de l'Ordre de Léopold : BREYRE, A., HAUST, J., VANDER LINDEN, H., MAQUET, J.

Officier de l'Ordre de Léopold : DELATTE, A., POISSINGER, A.

Chevalier de l'Ordre de Léopold : BAUDRENGHIEN, J., DELBOUILLE, M., DESONAY, F., D'OR, L., DUBUISSON, M., FOHALLE, R., HORION, P., LALOUX, P., Mlle LECLERCQ, S., LEGRAYE, M., ROSENFELD, L., STAINIER, C., SWINGS, P., VAN BENEDEN, J., VAN HOUTTE, J., VIVIER, R.

Officier de l'Ordre de la Couronne : HUBAUX, J.
